

PALAIS ET CHÂTEAUX DE L'ARCHEVÊQUE D'AIX AU MOYEN ÂGE*

Comme les prélats voisins titulaires des sièges d'Arles, Fréjus ou Marseille, l'archevêque d'Aix possède à la fois une résidence, en fait deux, dans sa ville et un château dans chacune des localités dont il est le seigneur¹.

Peu de restes en sont aujourd'hui visibles : la galerie gothique du palais du bourg Saint-Sauveur (actuel musée des tapisseries), les ruines très arasées du château du Tholonet au-dessus de l'aqueduc romain et les trois pans de mur qui subsistent d'une tour qui a donné son nom au plateau de la Quille au-dessus du village du Puy-Sainte-Réparate.

Trois édifices ont fait l'objet d'une étude archéologique plus ou moins poussée : le palais du bourg Saint-Sauveur à Aix et les châteaux du Tholonet et du Puy-Sainte-Réparate. Les sources d'archives sont peu abondantes avant le milieu du XIV^e siècle, réduites souvent à de brèves mentions, parfois difficiles à interpréter. Ce n'est qu'à partir des années 1350 que nous disposons de textes qui permettent de reconstituer l'agencement des pièces et de suivre les travaux de construction et reconstruction entrepris du temps d'Olivier de Pennart (1460-1484), le grand archevêque bâtisseur du XV^e siècle.

LES PALAIS URBAINS (fig. 1)

Le palais du bourg Saint-Sauveur jusqu'au XIII^e siècle

Le premier texte qui mentionne un logis de l'archevêque d'Aix est la charte par laquelle Pierre II Gaufridi (1082-1096) concède au prévôt Benoit et aux deux communautés canoniales d'Aix un ensemble de biens, maisons, terrains et églises, parmi lesquels figurent les *edificia domorum et*

* Je remercie Jean-Paul Boyer, Sandrine Claude, Yann Codou et Nuria Nin qui ont bien voulu lire cet article avant publication et l'améliorer par leurs observations.

1. Sur la constitution et la consistance du temporel du siège d'Aix cf. Thierry PÉCOUT, « Le patrimoine des cathédrales. Le grand essor des XII^e-XIII^e siècles », *Provence historique*, 2016, p. 103-135.



Fig. 1 : Les résidences de l'archevêque d'Aix dans la cité.
(©Marc Pannaud, Mission archéologique de la ville d'Aix)

*loca Ricardi, Barnoini et Odonis canonici, filii sui, que circa claustrum B.M. virginis Aquensis Sedis, inter domum nostram et ejusdem genitricis Dei ecclesiam fundata sunt*². Cette concession est datée par Jean Pourrière de 1092³. En cette fin du XI^e siècle, la résidence du prélat est située à proximité de l'église Sainte-Marie du siège, la « nef romane I » de R. S Guild, dont la construction a été « probablement achevée avant le premier concile provincial d'Aix [... de] 1112 »⁴. Le même document précise que les maisons mentionnées dans cette donation ont été données par Rostaing de Fos (1056-1081) au chapitre. Il y a donc tout lieu de penser que la *domus* de l'évêque était déjà sur ce site dans le troisième quart, sinon la seconde moitié du XI^e siècle.

Les fouilles conduites en 1984-1985 dans la cour intérieure de l'archevêché, lieu occupé depuis 1948 par le Festival d'Aix, ont montré que cet espace existe en tant que cour depuis le début du I^{er} siècle au moins. Les auteurs de l'article qui présente le résultat de cette recherche archéologique parlent d'« un tissu antique conservé comme intact pendant près d'un millénaire »⁵. Les bâtiments de l'*insula* qui bordait alors la cour ont conservé au

2. Joseph-Hyacinthe ALBANES, *Gallia christiana novissima, Aix*, Montbéliard, 1899, *instrumenta* 2.

3. Jean POURRIÈRE, *Recherches sur la première cathédrale d'Aix*, Paris, 1939, p. 165.

4. Rollins GUILD jr, *La cathédrale d'Aix-en-Provence. Étude archéologique*, Paris, 1987, p. 79.

5. Michel FIXOT, Jean GUYON, Jean-Pierre PELLETIER, Lucien RIVET, « Des abords du forum au palais archiépiscopal », in *Bulletin monumental*, 144-III, 1986, p. 195-290, ici p. 2.

long des siècles, de l'Antiquité au , leur fonction de résidence. Une aire d'ensilage située au sud-est apparaît au XII^e siècle, ce qui permet de penser que des clercs, sans doute des serviteurs de l'archevêque qui vit de la rente foncière, ont perforé le béton antique pour entreposer le produit de la collecte des grains⁶. La partie fouillée de l'aile occidentale fait apparaître une division de l'espace de part et d'autre d'un mur ou d'un bâtiment. « Chronologiquement », écrivent les auteurs de l'étude, « on ne se situe peut-être pas très loin de l'époque » de la concession faite par Pierre II. Et ils proposent « d'identifier la partie orientale de l'*insula*, avant et après sa transformation, avec la *domus* de l'évêque⁷. » Ainsi le palais roman voisin de la cathédrale Saint-Sauveur adjacent aux remparts, s'organise, comme ceux d'Arles, de Fréjus, d'Embrun ou de Toulon autour d'une cour centrale⁸.

Ce bâtiment succède-t-il à une demeure épiscopale antérieure, datant de l'Antiquité tardive située dans une autre partie de la ville ? Aucune donnée archéologique et aucun texte ne permettent de répondre d'une manière positive ou négative à cette question qui « a beaucoup agité les historiens d'Aix.⁹ » Plus que l'argument tiré de la signification du nom de Sainte-Marie de la Seds qui désigne souvent l'église cathédrale mais peut aussi, plus rarement, s'appliquer à une église relevant de la mense épiscopale¹⁰, les fouilles menées dans la cathédrale (cloître et baptistère) entre 1976 et 1984 qui ont montré que « la cathédrale s'élevait déjà au nord de la ville vers 500¹¹ » conduisent à douter de l'existence préalable dans la ville des Tours d'une cathédrale et d'un groupe épiscopal. Jusqu'à ce que des fouilles menées sur ce site ne démontrent le contraire, on peut penser que l'église attestée à la fin du XII^e siècle sous le nom de Sainte-Marie des Tours et, à partir du XIII^e siècle, Sainte-Marie de la Seds a pris la suite d'une basilique funéraire renfermant les restes de saint Mitre¹². Les auteurs de l'article sur les fouilles de 1984-5 le constatent : un transfert du palais « n'est pas démontré.¹³ »

6. *Ibid.*, p. 233.

7. *Ibid.*, p. 247.

8. *Ibid.*, p. 248.

9. *Ibid.*, *loc. cit.*

10. J. POURRIÈRE, *Recherches...*, *op. cit.*, p. 36-38 et *contra*, Paul-Albert FEVRIER, in Coll. *Histoire d'Aix*, Aix, 1978, p. 66-67.

11. *Ibid. loc. cit.* Sur les fouilles antérieures à celles menées en 1984-5 dans la cour de l'archevêché : Jean GUYON, Nuria NIN, Lucien RIVET, Sylvie SAUNIER, *Atlas topographique des villes de Gaule Méridionale. Aix-en-Provence*. Montpellier, 1980 (*Revue archéologique de Narbonnaise, supplément 30*), p. 93-99 et 295-6 où l'on trouvera la bibliographie afférente.

12. Jean POURRIÈRE, *La ville des Tours d'Aix-en-Provence. Essai de restitution d'une ville morte du Moyen Âge*, Aix, 1958, p. 102-105. L'hypothèse de l'auteur selon qui un changement de vocable substituant Sainte-Marie à Mitre serait intervenu au temps de la flambée de dévotion mariale du XIII^e siècle est séduisante, mais peut-être aventurée.

13. « Des abords du forum... », art. cit., p. 248. La notice contemporaine sur Aix-en-Provence dans la *Topographie chrétienne des cités de la Gaule*, Paris, 1986, p. 26, est tout aussi prudente. Mais depuis la parution de ces deux études la découverte à proximité de Notre-Dame-de-la-Seds d'un théâtre romain a « redonné un nouveau crédit » à l'hypothèse d'une première cathédrale à l'ouest de la ville romaine. J'ai du mal cependant, à concevoir que « l'habitat très dense qui a colonisé dès le milieu du V^e siècle la *cavea* du théâtre antique » puisse « devoir son

Au XIII^e siècle, la demeure épiscopale est rénovée et mise au goût du jour en adoptant le style gothique. Le matériel trouvé dans les couches qui attestent de reprises dans l'aile sud, céramique et monnaies, dont une pièce de monnaie de Plaisance, renvoient au XIII^e siècle¹⁴. En élévation subsiste au nord, au rez-de-chaussée du palais, aujourd'hui sous le Musée des tapisseries, un bâtiment qui, en raison de son état dégradé, n'avait guère attiré l'attention. Cette vaste galerie de cinq travées voûtées sous croisées d'ogives divisée à l'époque moderne par des cloisons, se prolongeait par une sixième travée dont le mur sud a pu être reconnu. Au total, « un superbe volume de 45 mètres de long, 7 mètres de large et une hauteur sous clef de 4 mètres 50 à partir du sol actuel.¹⁵ » Il s'agit de la partie basse d'une « *aula* à deux étages, le niveau bas, susceptible de servir de communs, portant l'étage noble, la salle d'apparat de plain-pied avec une chapelle.¹⁶ »

Il faut situer ces transformations vers le milieu du XIII^e siècle. On conserve quelques actes dont la rédaction est localisée avec précision à l'intérieur de la demeure de l'archevêque. Deux documents de 1219 et 1229 mentionnent une chambre haute du prélat. Trois autres, de 1229, 1230 et 1234, sont rédigés *in curia archiepiscopi ante cameram dicti domini archiepiscopi* et un acte de 1254 concernant l'archevêque Philippe (1251-1257) est établi *in curia domini archiepiscopi in camera sua*, ce qui renvoie à la même organisation de l'espace à l'intérieur d'un bâtiment qui est toujours le vieux palais roman¹⁷. La mention d'un édifice nouveau apparaît en 1267 (*in salla staris novi domini archiepiscopi*) au temps de l'épiscopat de Visdomini dei Visdomini (1257-1273), un Placentin que l'on associe volontiers à la monnaie citée ci-dessus trouvée dans une couche archéologique rattachée à ce nouveau palais¹⁸. Le seul détail que la documentation livre sur cette nouvelle demeure est que l'archevêque y a fait bâtir une chapelle dans laquelle il fonde, le 9 mai 1268, une chapellenie¹⁹. Son successeur et compatriote Grimerio dei Visdomini (1274-1282) y réside également. Une réunion du chapitre se tient en sa présence en 1275 *in hospicio novo dicti domini archiepiscopi* et un acte de mai 1278 est rédigé dans le bourg Saint-Sauveur, *scilicet in aula dicti domini archiepiscopi*²⁰.

implantation à la proximité de l'*ecclesia* », (Jean GUYON in Y. CODOU et T. PÉCOUT dir., *Cathédrales de Provence*, Strasbourg, 2015, p. 148).

14. *Ibid.*, p. 253.

15. *Ibid.*, p. 256. C'est la « galerie gothique » qui sert aujourd'hui de hall d'entrée au Musée des Tapisseries.

16. *Ibid.*, p. 258.

17. J. POURRIÈRE, *Recherches...*, op. cit., p. 168. AD BDR 1G f° 5v.

18. AD BDR 2 G 2461 f° 62 et 2462 f° 21. Sur Visdomini et les autres archevêques au temps de Charles I^{er} et Charles II d'Anjou, voir Thierry PÉCOUT, *Ultima ratio. Vers un état de raison. L'épiscopat, les chanoines et le pouvoir des années 1230 au début du XIV^e siècle. (Provinces ecclésiastiques d'Aix, Arles et Embrun)*. Mémoire de HDR, Paris I, 2011, p. 195-205. Les auteurs de l'article du *Bulletin monumental* lui attribuent la transformation du palais.

19. J. POURRIÈRE, *Recherches...*, op. cit., p. 68. *In hospicio suo archiepiscopali quod fecit juxta ecclesiam Sancti Salvatoris*. AD BDR 2 G 28 (170).

20. ALBANES, *Gallia...*, op. cit., *instrumenta* XXIV et AD BDR 1G 1 f° 23.

Après le pontificat de ce dernier, le palais du bourg Saint-Sauveur n'est plus la résidence principale de l'archevêque. On a pu penser que la fonction de ce bâtiment, désigné comme la « résidence des voûtes » (*domus* ou *hospicium de crotis* voire, en provençal, *las crotas*) n'était plus dès lors que d'abriter la curie épiscopale²¹. Il faut nuancer ce point de vue. Un acte transcrit dans un cartulaire des Anniversaires daté du 3 novembre 1284 est établi *in curia archiepiscopali ante cameram domini archiepiscopi*²², reprenant la même formulation qui figure dans le cartulaire *Thesaurus* en 1230 et 1234, ce qui indique la permanence d'une fonction de logement dans ce bâtiment. Il n'en reste pas moins que le palais situé dans la ville des Tours est désormais la principale sinon l'unique résidence de l'archevêque dans la cité.

Le palais des Tours

Le premier texte qui révèle l'implantation de l'archevêque dans la portion de la ville située à l'ouest du bourg Saint-Sauveur et de la ville comtale est le serment prêté en 1048-1049, selon la datation proposée par Jean-Pierre Poly²³, par Aycard et Geoffroy, vicomtes de Marseille au comte Geoffroy I et à sa femme Stéphanie par lequel ils s'engagent à n'attenter ni aux cloîtres, ni aux fabriques, ni aux tours que Gui tient en son nom et pour lesquels il lui a prêté hommage, ni aux droits de suzeraineté que Guillaume, père de Geoffroy avait en ces lieux un an avant sa mort, excepté tout ce que Pons (de Châteaurenard) en a, au titre de son archevêché, sa vie durant, l'ayant reçu du comte Geoffroy. Jean Pourrière, et à sa suite Georges Duby et Jean-Pierre Poly interprètent *claustra*, *turres* et *fabricas* comme désignant respectivement le bourg Saint-Sauveur, la ville comtale et la ville des Tours²⁴. Comme je l'ai montré ailleurs²⁵, ces trois mots sont non une description, mais une énumération et, surtout, une redondance qui désigne la même entité. Il s'agit ici de garantir la sécurité du *castrum* d'Aix contre une éventuelle attaque. Ainsi que l'a bien vu J.-P. Poly, le Gui qui tient alors ce *castrum* pour le comte ne peut être, comme le pensait Jean Pourrière, Gui de Fos, puisque le texte le protège et vise à combattre les Fos²⁶. Cette dernière famille détient en effet dans ce même territoire un *castel d'Aix* tenu du comte mentionné dans un serment de 1094²⁷. Dès que l'on dispose de textes suffisamment précis pour en cerner la

21. Jérôme de DURANTI LA CALADE, « Notes sur les rues d'Aix aux XIV^e et XV^e siècles », in *Annales de Provence*, 1910, p. 399-417.

22. 2 G 2461 f° 220.

23. Jean-Pierre POLY, *La Provence et la société féodale (879-1166)*, Paris, 1976, p. 206.

24. J. POURRIÈRE, *Recherches*, *op. cit.*, p. 160, J.-P. POLY, *op. et loc. cit.*, n. 206; Georges DUBY, « Les villes du sud-est de la Gaule du VII^e au X^e siècle », in *La città nel alto medioevo*, Spoleto, 1959, p. 246.

25. Noël COULET, « Autour d'un serment des vicomtes de Marseille. La ville d'Aix au milieu du XI^e siècle », in *Annales du Midi*, 91/143, 1979, p. 315-330.

26. J.-P. POLY, *La Provence...*, *op. cit.*, p. 326, n. 63.

27. Texte édité par Clovis BRUNEL, *Les plus anciennes chartes en langue provençale*, Paris, 1926, p. 13 qui le date d'environ 1103. J. POURRIÈRE, *Recherches...*, *op. cit.*, p. 157-8, le place en

consistance ce domaine aixois des Fos coïncide avec ce que l'on nommera au XIII^e siècle la ville des Tours. On peut penser que le domaine tenu par l'archevêque touche à celui que le comte a concédé aux Fos. C'est cette *villa* que mentionne, un siècle après le serment prêté à Aycard et Geoffroy, un acte transcrit sans date dans le cartulaire *Thesaurus* de l'archevêché²⁸, que l'on peut situer avec J. Pourrière à la fin de 1150 ou au début de 1151, par lequel Fouques du Puy-Sainte-Réparate se met, avec cinq chevaliers, à la merci de l'archevêque Pons de Lubières et s'engage, s'il manque à cette promesse, à se rendre avec ses compagnons dans la *villa archiepiscopalis ubi ipse moratur*. Jean Pourrière a surinterprété ce texte en considérant que ce dernier passage traduisait une situation récente et provisoire qu'il explique par un épisode de la guerre des Baux qui aurait contraint l'archevêque à chercher là refuge. Or *morabatur* n'est accompagné d'aucun adverbe de temps tel que *nunc* ou *tunc*. Il est douteux que la précision *sicut villa determinata et vallata consistit*, elle aussi clause de style, permette de penser que cette résidence « était alors entourée [...] de simples retranchements, fortifications rudimentaires et sans doute improvisées²⁹ ». Une maison s'élève au sein de cette *villa* comme le montre un document ignoré par Jean Pourrière. En janvier 1219, Raymond Bérenger V, agissant sur les conseils de l'archevêque d'Aix Bermond Cornut (1212-1223) et de l'évêque d'Antibes, confirme à l'abbaye de Durbon les privilèges qui lui ont été accordés par Alphonse I^{er} par un acte rédigé *in villa archiepiscopali, in cripta ejus*³⁰. Ce même archevêque avait coutume de résider dans cette demeure comme l'indique la souscription de l'hommage prêté par Bertrand de Baux le 23 septembre 1253 à l'archevêque Philippe (1251-1257) : *in villa archiepiscopali de Turribus infra domum ipsius domini archiepiscopi in camera que est juxta capellam Sancti Gervasii in qua dominus B(ermondus) jacere consuevit*. Ces derniers mots ont été négligés par Jean Pourrière³¹. Ils révèlent que le palais des Tours était une possession de l'archevêque avant le pontificat de Gui de Fos (1186-1212) et avant qu'un des témoins qui déposent lors de l'enquête de 1253 sur les limites de la *villa de Turribus* n'affirme que cet archevêque avait légué à son église tous ses droits sur la maison

1094. Un accord entre les Fos et les Porcelet de 1188 connu seulement par une copie authentique de 1637 conservée à la Bibliothèque d'Avignon (ms 908) cité par POURRIÈRE, *Recherches...*, *op. cit.*, p. 161-2, évoque aussi les droits des Fos sur le *castellum de Aquis et ejus tenementum*.

28. AD BDR 1G 1 f^o 97. J. POURRIÈRE, *Recherches...*, *op. cit.*, p. 171-174.

29. J. POURRIÈRE, *Recherches...*, *op. cit.*, p. 172.

30. Fernand BENOÎT, *Recueil des actes des comtes de Provence*, Monaco-Paris, 1925, n^o 36, p. 119-120.

31. AD BDR 1G 1 f^o 145. J. POURRIÈRE, *Recherches...*, *op. cit.*, p. 102 note 195. Ce sanctuaire figure dans les bulles de confirmation au chapitre des églises qui relèvent de lui publiées par Alexandre III, Urbain III et Célestin III en 1175, 1186 et 1191. (ALBANES, *Gallia...*, *op. cit.*, *instrumenta*, col. 13-15, 16-19, 19-20). *Ecclesia* et *capella* désignent visiblement le même édifice. Le patronage des saints Gervais et Protas, attesté plus tard, est certainement présent dès l'origine car ces deux saints sont toujours associés. Il est difficile de voir dans cette église (ou chapelle) « un édifice indépendant, mais tout proche » du palais (J. POURRIÈRE, *Recherches...*, *op. cit.*, p. 115). Il s'agit plutôt, selon l'hypothèse alternative proposée par Pourrière, d'une chapelle du palais des Fos qui existait donc du temps de l'archevêque Rostaing de Fos.

archiépiscopale ainsi que sur les autres biens qu'il détenait à titre personnel et patrimonial³². Il est très vraisemblable que le palais des Tours soit la demeure que la famille de Fos avait dans ce *castellum de Aquis* qu'elle détenait dès le XI^e siècle. Comme Gui de Fos n'en possédait que la moitié, on peut émettre l'hypothèse que l'autre moitié, au lieu d'avoir été rachetée, soit par Gui de Fos sur ses deniers, soit par un de ses successeurs, comme l'avancait Jean Pourrière, ait déjà été donnée à l'église d'Aix par un autre membre de la famille de Fos, Rostaing, archevêque de 1056 à 1081.

On ne peut donc pas penser que l'avènement de Gui de Fos ait permis à l'archevêque, mal à l'aise au bourg Saint-Sauveur depuis qu'Alphonse I^{er} en a fait donation au chapitre en 1085, de s'établir dans la ville des Tours dans un palais qui lui appartenait³³. L'archevêque a concurremment deux palais et cette situation remonte au moins au XI^e siècle.

Il possède même peut-être une troisième résidence dans la ville comtale. Un acte du cartulaire *Thesaurus* est établi en janvier 1265 *in villa comitali in sala nova domus archiepiscopalis*. S'agirait-il ici d'un *lapsus calami*³⁴ ?

Il reste que, à partir du milieu du XIII^e siècle, au moment même où le prélat dispose d'une nouvelle résidence dont les restes frappent encore le visiteur par la qualité de leur réalisation, l'archevêque préfère habiter dans le palais des Tours.

En effet, dans le cartulaire *Thesaurus* on dénombre plus de vingt actes rédigés entre 1250 et 1301 établis dans la maison de l'archevêque à la ville des Tours alors que trois seuls le sont dans le palais du bourg Saint-Sauveur. L'enquête menée lors du procès intenté à Robert de Mauvézin (1313-1318) évoque uniquement le palais des Tours³⁵. Il s'agit là d'une unique référence, mais les registres de Lucien de Sens, notaire d'Armand de Narcès (1329-1348), qui fournissent une ample documentation sur l'activité de ce prélat ne font mention, pour les actes établis à Aix, que du seul palais des Tours³⁶.

Il se situait, comme l'a établi Jean Pourrière dans sa minutieuse restitution de la ville des Tours, au débouché de l'actuelle rue de la Molle dans la route d'Avignon³⁷. Il n'était pas entouré de voies publiques. Il donnait d'un côté sur la lice intérieure des remparts et de l'autre sur une rue et ses

32. AD BDR B 349, 1 G 1 f^o 111v, POURRIÈRE, *Recherches...*, *op cit.*, p. 164 n. 78.

33. J. POURRIÈRE, *Ville des Tours*, *op. cit.*, p. 94. Les répercussions de cet événement sur la résidence de l'archevêque sont envisagées dans une toute autre perspective par les auteurs de l'article du *Bulletin monumental* de 1986, p. 248 : « La seconde moitié du XII^e siècle semble [...] le moment où l'archevêque prend quelques distances vis-à-vis du bourg Saint-Sauveur. Cela se concrétise par l'acte de 1185 par lequel le chapitre - et non l'archevêque reçoit d'Alphonse d'Aragon la juridiction sur le Bourg. Cela engagerait à fixer la genèse du palais roman à la fin du XI^e siècle ou dans la première moitié du XII^e siècle. »

34. AD BDR 1 G 1 f^o 78v. 2 G 2460 f^o 32.

35. Joseph SHATZMILLER, *Justice et injustice au début du XIV^e siècle. L'enquête sur l'archevêque d'Aix et sa renonciation en 1310*, Rome, 1999, p. 271 : *cum essent agregati canonici cum archiepiscopo in capella veteri hospicii archiepiscopalis*.

36. AD BDR 2 G 1220-1224.

37. J. POURRIÈRE, *Ville des Tours*, *op. cit.*, p. 36. Cette localisation me semble exclure que ce palais ait été inséré dans un groupe épiscopal organisé autour de Notre-Dame de la Seds.

deux autres côtés étaient attenants à des demeures privées. Un seul document évoque l'aspect extérieur de ce bâtiment, l'enquête de Véran d'Esclapon menée en 1379 qui le désigne sous le nom de *fortalicium*³⁸. Jean Pourrière pense que le palais a été fortifié tardivement au milieu du XIV^e siècle « afin d'assurer la sécurité de l'archevêque contre les pillards qui sillonnaient alors la Provence.³⁹ » Toutefois il faut noter que tous les documents qui mentionnent ce palais le citent dans l'eschatocole d'actes passés à l'intérieur de l'édifice et ne peuvent être utilisés pour (ou contre) son caractère de forteresse. Lucien de Sens, notaire d'Armand de Narcès, recourt régulièrement à l'expression *infra septa hospicii*, mais outre le fait, que, comme le fait observer Jean Pourrière, cette formule se rencontre uniquement chez ce scribe et semble « une façon de parler propre à ce clerc⁴⁰ », le terme *septa* n'a pas le sens militaire d'enceinte, mais plutôt le sens juridique de ressort. Si ce palais est l'ancienne demeure de la famille de Fos, il pouvait être fortifié dès l'origine. Il ne fait aucun doute qu'il comportait un jardin ou verger vraisemblablement enclos qui confronte plusieurs maisons particulières.

L'inventaire des biens d'Armand de Narcès dressé le 27 janvier 1350 permet, en revanche, de décrire l'intérieur du bâtiment. Il comprenait trente-sept pièces⁴¹. On y accédait par un porche (*porticum*) mentionné dans un acte de 1288⁴². On trouvait dans ce palais deux chapelles, l'une qui est dite grande, sous le vocable de Sainte-Marie-du-Salut, construite par Armand de Narcès avant 1339 et l'autre, plus petite, que l'on peut considérer, en suivant Jean Pourrière, comme l'oratoire privé du prélat. Toutes deux sont situées à l'étage puisque l'inventaire mentionne deux chambres situées au-dessous de la petite chapelle et que plusieurs actes notariés rédigés par Pierre de Reno en 1351 le sont dans la chambre du baile sise sous la *capella major*⁴³. Cette dernière est plus ancienne et pourrait être la chapelle fondée par Visdomini sous le vocable de Saint-Gervais. C'est la *capella vetus* dans laquelle les chanoines sont réunis avec l'archevêque sous l'épiscopat de Robert de Mauvêzin⁴⁴. La pièce principale était la salle dite *magna* ou *major*, bien qu'aucune autre pièce de ce nom n'apparaisse dans l'inventaire ou dans les autres documents d'archives. Située à l'étage, cette pièce voûtée se terminait par un chevet (*caput*) « sans doute [l'] extrémité supérieure où devait se trouver l'estrade avec le siège seigneurial »⁴⁵. L'appartement privé du prélat comprend une grande chambre (sans doute celle qu'un texte plus tardif nomme chambre de pare-

38. AD BDR B 7 f° 10v.

39. J. POURRIÈRE, *Ville des Tours*, op. cit., n. 23.

40. *Ibid.*, p. 87.

41. AD BDR 1 G 132. J. POURRIÈRE, *Ville des Tours*, op. cit., p. 88-93.

42. AD BDR 1 G I f° 24v.

43. AD BDR 309 E 1 f°9 v°, 10, 11, 14, 15, etc.

44. Cf supra note 34.

45. *quodam deambulatorio prope scalarium in capite aule hospicii archiepiscopalis Turrium*; AD BDR 2 G 1220 f° 28. J. POURRIÈRE, *ibid.*, p. 91.

ment), une petite chambre qui donne sur un couloir (*deambulatorium*)⁴⁶, un cabinet de travail (*studium*), une grande et une petite garde-robe. L'official a une chambre et un cabinet de travail. Six autres officiers et familiers de l'archevêque ont une chambre particulière: son notaire Lucien (de Sens), le clavaire, le baile, messires Mathieu Pelissier et Guisbert et le bailon qui loge devant le fournil. Une chambre est affectée au logement du portier. Les cuisiniers ont leur chambre derrière la cuisine. Ces officiers et familiers mangent dans le tinel. Le palais contient plusieurs locaux de service (cuisine, bouteille, chambre où l'on fabrique l'eau de rose), deux greniers ainsi qu'un local pour conserver les semences et une pièce où l'on pèse le blé, un cellier et une salle occupée par les cuves. La palefrènerie voisine avec la grande écurie. Le palais abrite aussi une prison.

Un lent processus de désertion affecte la ville des Tours à partir du milieu du XIV^e siècle. Ses habitants quittent leurs maisons pour s'établir à l'abri des murailles de la ville comtale ou du bourg Saint-Sauveur, laissant à l'abandon leurs demeures dont les matériaux sont vendus ou pillés pour servir à des nouvelles constructions dans l'une ou l'autre des villes qui subsistent. Cette situation inspire au successeur d'Armand de Narcès, Arnaud Bernard de la Peirarède (1348-1361), le dessein de s'établir à nouveau au bourg Saint-Sauveur en rénovant le vieux palais. Le 30 juin 1351 il s'accorde avec trois gipiers pour effectuer des travaux dans l'*hospicium archiepiscopalis de Crotis*. Ils devront rebâtir de bas en haut, en pierre avec un mortier de chaux et de sable, les murs de l'édifice qui s'étend entre l'église Saint-Sauveur et la chapelle de ce palais. Ils lisseront les parois enduites de plâtre. Ils referont le plafond en couvrant de plâtre l'espace entre les poutres et les corbeaux et ils couvriront l'édifice de tuiles⁴⁷. Mais ce projet, rubriqué en marge *reparatio de crotis*, tourne court. Le 30 septembre 1354, par un acte rubriqué en marge *destructio operis de Crotis*, l'archevêque ordonne à son clavaire de revendre tous les matériaux de construction acquis pour ce chantier car il n'entend pas poursuivre cette entreprise⁴⁸. La conjoncture des années qui suivent la peste n'est sans doute pas favorable à de tels travaux. Cet acte est la transcription d'une lettre écrite par Arnaud Bernard à Puyricard et dont la copie est effectuée dans la maison de l'official au bourg Saint-Sauveur. Est-ce à dire que l'un et l'autre ont abandonné le palais des Tours.? Jean Pourrière veut voir une preuve de l'occupation du palais par l'archevêque dans le texte d'un arrentement conclu par le clavaire d'Arnaud Bernard qui oblige le preneur

46. *Ibid.*, f° 30 et 32 in *quodam ambulatorio ante cameram ipsius archiepiscopi*.

47. AD BDR 309 E 1 f°66. Je remercie Philippe Bernardi pour l'aide qu'il m'a apporté dans l'interprétation de ce texte dont la compréhension reste en partie conjecturale. Le prix payé pour les tuiles, 30 florins laisse penser à une surface de 7 à 8 m². Philippe BERNARDI, *Métiers du bâtiment et techniques de la construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique (1400-1550)*, Aix-en-Provence, 1995, p. 311.

48. AD BDR 309 E 1 f°81v° « *ligna, postes et aliam materiam emptam pro hospicio de crotis que nobis protunc non esset necessaria cum non intendimus edificare ulterius de presentis tradetis pro precio quod inveniri poterit* ».

à fournir en légumes convenablement et selon la saison le palais et ses occupants, même si l'archevêque y résidait en permanence. Ce texte, me semble-t-il, révèle au contraire que le prélat n'occupe pas en permanence son palais⁴⁹. Il n'en reste pas moins la résidence et le siège du pouvoir de l'archevêque au moins jusqu'en 1368 comme le montre une anecdote souvent répétée par les historiens aixois concernant le successeur d'Arnaud Bernard, Jean Peysson, qui répond, le 3 mai 1366, au notaire Pierre Audoy, procureur du chapitre, qui s'adressait à lui devant la porte de la cathédrale au moment où le prélat montait à cheval pour s'en retourner dans son logis et voulait lui remettre une pièce de procédure rédigée dans le cadre d'un conflit avec le chapitre, en lui disant que, s'il tient à lui parler, il se rende, comme il en est tenu, au palais des Tours où il trouvera son archevêque qui là lui répondra⁵⁰. L'exploitation des eschatocoles du registre de reconnaissances pour l'archevêché a permis à J. Pourrière de noter qu'un certain nombre de ces actes sont rédigés dans le palais et parfois en présence de l'archevêque jusqu'au 1^{er} juin 1380⁵¹.

Cette forteresse s'élève désormais au sein d'une ville abandonnée dont les maisons tombent en ruines comme nous l'apprend l'enquête menée en 1379 par Véran d'Esclapon: *que villa nunc est dirruta excepto fortalicio seu domo archiepiscopus et ecclesia Beata Maria de Sede*⁵². À partir des premières années du xv^e siècle le palais abandonné devient une véritable carrière. Le premier document qui l'atteste a été relevé par J. Pourrière dans un acte de 1411. Les pierres arrachées à l'édifice sont notamment réemployées pour la construction du clocher de la cathédrale et pour celle de la chapelle d'abside fondée par Avignon Nicolai⁵³. L'état des droits et biens de l'archevêque établi au milieu du xv^e siècle le cite comme une bâtisse en ruines⁵⁴.

Les résidences urbaines provisoires de l'archevêque

En 1390 et 1392 on voit l'archevêque Jean d'Agout (1379-1384) loger au bourg Saint-Sauveur, dans une maison appartenant à Raymond d'Es-

49. « *Etiam si dictus archiepiscopus continue ibi moraretur* ». AD BDR 309 E 1 f° 138v, J. POURRIÈRE, *Ville des Tours*, p. 85.

50. « *Sed vade ad domum ville Turrium Aquensis, prout venire teneris, ut ad prelatum tuum, et tunc tibi respondebo.* » AD BDR 2G 193 (1228). J. POURRIÈRE, *Ville des Tours*, p. 95-6. La traduction ici donnée: « si tu tiens à rencontrer ton archevêque » est erronée. Albanès qui, le premier a révélé ce texte, traduit plus exactement « comme tu le dois » (*Gallia christiana, op. cit.*, col. 90).

51. AD BDR 1 G 13. J. POURRIÈRE, *Ville des Tours, op. cit.*, p. 96.

52. AD BDR B 7 f° 10 v°. Sur cette enquête voir Noël COULET, « L'enquête de Véran d'Esclapon dans la viguerie d'Aix (1379) », dans Thierry PÉCOUT dir. *Quand gouverner c'est enquêter. Les pratiques politiques de l'enquête princière (Occident, XIII^e-XIV^e siècle)*, Paris, 2010, p. 443-45.

53. *Ibid.*, p. 173.

54. AD BDR 1 G 105 f° 10. Cet inventaire des biens de l'archevêque, forcément antérieur à une reconnaissance de 1444 rajoutée après sa rédaction, est peut-être lié à la mise sous séquestre des biens du siège d'Aix en raison de la mauvaise gestion de Robert Damiani qui finira par être démis en raison de sa santé mentale.

tienne (*Stephani*), coseigneur de Venelles, qui la lui a sans doute vendue entre ces deux dates⁵⁵. Il faut situer cette installation près de la cathédrale dans le contexte de l'histoire mouvementée de son pontificat⁵⁶. Ce prélat a embrassé le parti angevin lorsque éclate la guerre de l'Union d'Aix. Il ne fait pas seulement un choix contraire à celui des habitants de la ville où est établi son siège, mais, bien plus, il combat les Aixois les armes à la main et, à partir de 1382, il ouvre aux troupes angevines son château de Peyrolles où il réside et celui du Puy-Sainte-Réparate. Il cesse dès le début des hostilités de résider à Aix. Lors des pourparlers qui aboutissent aux chapitres de paix de 1386, les autorités communales d'Aix obtiennent de Louis II qu'il s'associe à elles pour demander à Clément VII d'ôter à Jean d'Agout le gouvernement de son diocèse. Le pape répond par une bulle du 6 mai 1387 par laquelle il prend en mains l'administration du diocèse jusqu'à ce qu'il ait nommé un autre titulaire. Il ne lui donne pas de successeur, mais désigne un chanoine de Saint-Sauveur comme vicaire général « *sede apostolica deputatus* ». Le 14 juin 1390 le chapitre s'accorde avec Jean d'Agout pour fixer le montant des redevances qu'il doit à l'archevêque pour les quatre années écoulées⁵⁷. On peut penser que cet acte marque le retour en grâce de l'archevêque qui retrouve ses pouvoirs et peut désormais résider dans la capitale.

L'immeuble qu'il occupe à partir de 1390, disparu lors de la création de la place de l'Université, se situait au haut de l'actuelle rue du Bon-Pasteur à l'angle de la rue droite (actuelle rue Jacques-de-la-Roque) et de la rue du Puy-Chaud (actuelle rue du Bon-Pasteur). Il faisait face au mur nord du futur hôtel de Maynier d'Oppède et était bordé à l'est par la rue des Ecoles⁵⁸. Il s'agit d'un petit complexe de bâtiments associant une maison principale et une petite maison, un verger et des cours⁵⁹. Thomas de Puppio, successeur de Jean d'Agout, s'en est accommodé⁶⁰ et c'est seulement en 1424, deux ans après son élection, qu'Avignon Nicolai estime que cette demeure ne convient pas à la dignité d'un archevêque. Il demande donc au prévôt du chapitre Nicolas Dominici d'accepter l'échange de leurs demeures respectives en offrant de lui verser 200 florins pour tenir compte de la différence de valeur des deux maisons.

55. Dans les deux actes d'octobre et décembre 1390 que cite J. POURRIÈRE, *ibid.*, n. 49, cet édifice est de Raymond d'Estienne, dans l'acte rédigé en novembre 1392 il a été sa propriété (*que fuit*).

56. Noël COULET, « Guillaume Fabre et le gouvernement du diocèse d'Aix au temps du Grand Schisme », dans *Provence historique*, fasc. 100, 1975, p. 207-210.

57. AD BDR 308 E 96 non fol.

58. J. POURRIÈRE, *op. et loc. cit.*, J. de DURANTI LA CALADE, « Notes sur les rues », art. cit., p. 416.

59. Ces indications figurent dans l'acte d'échange avec le prévôt de 1422, analysé ci-après. AD BDR 1 G 101 publié par ALBANES, *Gallia...*, *op. cit.*, instr LXVIII, col 75-76.

60. En témoignent un acte d'octobre 1420 rédigé *Aquis in camera domus habitationis dicti domini archiepiscopi in qua ipse dominus archiepiscopus solitus est cubare* AD BDR 1 G 83 et le registre 1 G 14 qui contient de nombreuses reconnaissances de cens pour cet archevêque dont celles datées du 1^{er} et du 7 août 1421, rédigées *in camera viridarii* ou *in viridario dicti domini archiepiscopi*.

Rollins Guild qui s'est attaché à restituer l'organisation du *claustrum* et son évolution a montré que l'habitation du prévôt se situait depuis le milieu du XII^e siècle dans la partie sud de cet ensemble canonial à côté de l'entrée principale du cloître. Cette demeure a été agrandie au bas Moyen Âge en incorporant un dortoir désaffecté⁶¹. Elle est contiguë à l'église Saint-Sauveur. Elle comprend une cour, un verger et une étable dont elle est séparée par le chemin qui va aux *Crotas sive curiam archiepiscopalem*.

Le passage le plus intéressant pour notre propos dans cette convention se situe au début du texte: « considérant que la demeure archiepiscopale d'Aix sise derrière l'église d'Aix n'est pas assez vaste et ne convient pas à l'état de l'archevêque et que sa dignité archiepiscopale ne peut pas décemment s'en satisfaire », pas plus que la maison du prévôt laquelle, en outre, est en partie détruite et menace ruine, mais que, si cet hôtel de la prévôté était uni à l'ancien archevêché que l'on peut espérer remettre peu à peu en état, ces deux maisons conviendraient à la dignité archiepiscopale qui en tirerait perpétuellement profit⁶². Ce texte confirme la proximité indiquée dans la charte de Pierre II à la fin du XI^e siècle entre la *domus* de l'évêque et l'église cathédrale en précisant la position respective des deux bâtiments. La demeure de l'archevêque est située derrière la cathédrale. Rollins Guild dans un bref passage de sa thèse, rédigé avant les fouilles de la cour de l'archevêché, a tenté de préciser cette proximité en attirant l'attention sur deux points: d'une part, « les orientations parallèles visibles sur une photographie aérienne du bourg Saint-Sauveur de l'aile occidentale du palais et des édifices claustraux extrême-ouest et est » et, d'autre part, « la découverte [...] d'une ancienne baie sud de l'aile nord » de l'archevêché – la façade nord de la cour actuelle – où l'on peut « entrevoir une baie romane (?)⁶³ ». Par ailleurs, il apparaît que, dès le premier quart du XV^e siècle, les archevêques ont eu le dessein d'agrandir et d'améliorer le palais du XIII^e siècle.

En attendant, des travaux ont dû être effectués dans les bâtiments de la prévôté. L'inventaire dressé le 8 juin 1443 après la mort de l'archevêque Avignon Nicolai nous fournit un état des lieux⁶⁴. Ce document dénombre 23 pièces réparties entre un rez-de-chaussée et deux étages. L'appartement de l'archevêque comprend, sur un même niveau, la chambre de parement, le *studium* du prélat, sa chambre privée (*secretæ*) et sa chapelle dans laquelle l'in-

61. R. GUILD, *La cathédrale...*, *op. cit.*, p. 181-182.

62. *considerantes quod domus archiepiscopalis Aquensis, scita retro ecclesiam Aquensem, non est sufficiens ad statum et decentiam dignitatis archiepiscopali et quod domus prepositure est dicte domui archiepiscopali pro maiore parte dirrute, contigua et adjuncta et unita dicta domus prepositure dicte domui antique archiepiscopali posset, sicut speratur, dicta domus archiepiscopalis paulatim reffici et reedificari et, sicut dicitur, cum dicta domo prepositure, que est ipsi ecclesie contigua, sufficeret ad statum dignitatis archiepiscopalis predicte, utilitatemque perpetuam, ecclesie et totius civitatis Aquensis decentiam et (ve) decorem.* Cf. R. GUILD, *ibid.*, p. 186.

63. R. GUILD, *op. cit.*, p. 185.

64. Texte édité par Joseph Hyacinthe ALBANES, « Inventaire du mobilier et des livres d'Avignon Nicolai, archevêque d'Aix en 1443 », in *Bulletin du CTHS, section d'histoire, archéologie et philologie*, 1882, p. 228-282.

ventaire recense un autel placé sous un dais, un bénitier et une clochette. Cet ensemble est desservi par un corridor qui aboutit aux latrines du retrait. On peut supposer qu'il se situait au premier étage. Un second ensemble de pièces juxtaposées comprend la garde-robe, les chambres de frère Isnard Lhataud, dominicain, et du clavaire Jean Agulhon. La chambre attribuée au notaire Louis Féraud, un parent du prélat, qui est signalée à la suite des précédentes, se situe vraisemblablement au même étage. Elle est placée au débouché de l'escalier⁶⁵ qui permet de descendre dans l'église, ce qui rappelle que le logis du prévôt s'est constitué en annexant l'ancien dortoir des chanoines. On peut restituer un second étage et y situer la « chambre haute où dorment les serviteurs » et le colombier. L'inventaire signale dans cette *camera columberii* la présence de cages pour oiseaux ouvertes, comme l'atteste leur nom de *tristegae*. Elle abrite aussi un alambic et une souricière. Cette pièce est placée sous un toit que surmonte une petite cloche utilisée pour sonner l'heure des repas. La salle (*aula*) est vraisemblablement située au rez-de-chaussée qui s'ouvre par un porche. Elle voisine avec la cuisine et les locaux de service qui en dépendent : la boulangerie (*panateria*), la bouteillerie (*pincernaria*) et le cellier avec son pressoir et ses cuves. L'acte d'échange cité plus haut qui mentionne une autre petite maison contiguë et d'autres dépendances incite à situer dans ces annexes le grenier (*domus graneriorum*) qui contient une petite chambre, le local où l'on conserve la paille et celui qui renferme le foin, le cellier du clavaire dans lequel sont placés quatre lits, ainsi que l'étable dans laquelle dorment ceux qui ont le soin des montures et qui se prolonge par un baraquement de bois qui sert de chambre⁶⁶.

Cet inventaire apporte, à la différence de celui qui fut établi à la mort d'Armand de Narcès, quelques informations sur le décor du logis. On voit dans la grande chambre de l'archevêque un retable décrit de manière incomplète qui représente le Christ sortant du tombeau avec, d'un côté, l'image de Marie-Madeleine avec les armes de l'archevêque et (le second volet a été omis) au revers l'Annonciation. Au-dessus de la porte de la chambre privée (*camera secreta*) est placé un retable sur lequel sont représentés la crucifixion de Jésus et les figures de deux saints, Nicolas (qu'Avignon Nicolai considère comme son patron) et Michel. Dans la chapelle trois beaux retables peints et dorés entourent l'autel. On ignore ce qu'ils représentent alors que l'inventaire détaille l'iconographie des toiles peintes historiées qui ornent les murs dont l'une figure la résurrection de Lazare et la translation des corps de Marie-Madeleine et de Maximin et l'autre représente la Résurrection, l'Ascension

65. *Egedarium*. Il s'agit ici d'un escalier droit. Lors des travaux exécutés sous l'épiscopat d'Olivier de Pennart le compte AD BDR 2 G 1226 distingue l'escalier et la *vis* ou *vit*. Attestée sporadiquement dès le début du xv^e siècle, « l'usage de la vis se développe à partir de 1451-75 pour devenir ensuite prépondérant » (Philippe BERNARDI, *Métiers du bâtiment...*, *op. cit.*, p. 361).

66. Cette restitution diffère de celle que proposait, en introduction à la transcription de l'inventaire par Albanès, Alfred Darcel, qui voit un immeuble de trois étages et ne tient pas compte, me semble-t-il, de la profondeur du premier étage gagné sur l'ancien dortoir.

et la Pentecôte⁶⁷. Ce bâtiment n'est pas, comme le pense Albanès, le « palais archiépiscopal de Saint-Sauveur », « la prévôté transformée [qui] devint la demeure archiépiscopale dont on a fait le palais actuel⁶⁸. » Le registre des reconnaissances reçues par Avignon Nicolai en 1424 et 1425 fait clairement la différence dans l'eschatocole des actes entre la *domus archiepiscopalis* et la *curia archiepiscopalis*⁶⁹.

La réinstallation dans l'hospicium de crotis

Jean Pourrière dans son guide d'Aix attribue à Robert Damiani le retour de l'archevêque dans son palais du Bourg : « Rentrés au Bourg Saint-Sauveur, ils (les archevêques) hésitèrent très longtemps à fonder une installation définitive. C'est en effet Robert Damiani (1447-1460) qui, au plus tard en 1450, entreprit la reconstruction de la demeure archiépiscopale primitive, dont ses prédécesseurs ne s'étaient jamais défaits et qu'on trouve dès 1451 décorée du nom de palais archiépiscopal. Son œuvre fut achevée par son successeur Olivier de Pennart⁷⁰. » L'ouvrage est, ce qui se comprend aisément, dépourvu de notes de référence. Néanmoins la grande familiarité de l'auteur avec les sources aixoises incite à prendre au sérieux ces affirmations. Les pièces relatives à Robert Damiani dans les fonds de l'archevêché et du chapitre sont peu nombreuses. Le notaire qui instrumente pour lui n'a pas pu être identifié. Il faut donc se contenter de notations fragmentaires obtenues par des sondages aléatoires dans la documentation. On constate tout d'abord que, dans le gros registre déjà cité constitué sous le gouvernement de ce prélat qui dénombre les biens de l'archevêque, deux immeubles situés en ville sont seuls mentionnés : la maison dite « des crottes » avec le verger qui lui est contigu et une autre maison dans la rue droite du bourg avec un verger attenant confrontant la maison du chanoine Louis Pitosi⁷¹. La prévôté n'apparaît plus et on peut se demander si cette habitation de la rue droite que possède l'archevêque ne serait pas la maison échangée contre la résidence du prévôt. L'absence de la prévôté s'explique à la lumière des informations contenues dans un contrat du 30 septembre 1469, sous le pontificat d'Olivier de Pennart, par lequel le chanoine Fouquet Boutaric agissant au nom du titulaire absentéiste de la prévôté, Pierre Garnier, cubiculaire et camérier secret du pape, confie au maçon lombard Gabriel de Salicibus le soin de restaurer cet immeuble qui

67. J'interprète ainsi *ejusque* (Christi) *assumptione et de Sancto Spiritu*.

68. ALBANES, *Gallia christiana*, *op. cit.*, col 100.

69. AD BDR I G 14 par exemple f°s 18v° *ante domum archiepiscopalem*, 25v° *in platea ante curiam archiepiscopalem* ou ° 38 *in curia archiepiscopali*.

70. Jean POURRIÈRE, *Aix-en-Provence. Rues et monuments. Visite guidée*, Aix, 1952, p. 297. Il faut corriger ce que l'on peut lire dans la notice sur Aix dans *Cathédrales de Provence*, Strasbourg, 2015, p. 166, qui date de l'archevêque Pierre Filhol (1506-1545) le renouveau d'un édifice délabré « abandonné par l'archevêque au début du xv^e siècle ».

71. AD BDR I G 105 f° 10.

menace ruine⁷². Son état alarmant suscite même l'intervention de Jean Cossa, lieutenant du roi René en Provence, qui ordonne d'entreprendre les travaux *ad evitandum scandala*. Le terme de *palacium* refait surface au temps de Damiani. La mention *Aquis in palacio nostro* figure dans l'eschatocole d'un acte notarié du 5 janvier 1449⁷³. Un mandement de cet archevêque est rédigé le 3 juillet 1456 *in palacio archiepiscopali habitationis nostre*⁷⁴. La mention *in aula magna nova domus archiepiscopalis* dans un acte du 14 mai 1451 permet de penser que des travaux récents ont été faits dans ce bâtiment pour l'adapter à sa fonction de résidence⁷⁵. Un autre acte notarié souligne le fait que ce palais est la résidence ordinaire du prélat : *in camera paramenti domus nostre solite residencie*⁷⁶.

C'est Olivier de Pennart (1460-1484) qui fait véritablement de cette demeure archiepiscopale un palais. Cet archevêque, qualifié dans la notice que lui consacre l'obituaire de la cathédrale de *domorum ejus [= ecclesie] mirificus restaurator*, est à l'origine de l'achèvement de Saint-Sauveur et il a généreusement contribué aux dépenses engagées à cette fin⁷⁷. Il a mené, en outre, de front les travaux qui transforment sous son pontificat les quatre résidences archiepiscopales d'Aix, Le Puy-Sainte-Réparate, Jouques et Peyrolles.

On peut suivre dans le détail ces chantiers en exploitant le registre des comptes tenus en français par l'archevêque ou son clavaire entre 1464 et 1478 qui enregistre les marchés passés avec les artisans maîtres d'œuvre comme, notamment, les peyriers Gabriel de Salicibus et Nicolas Guillelmi, le gipier Jacquemin, le verrier Johannon, Jean le serrurier, et les fustiers Jean Maygre et Pierre d'Angers, inscrit le montant des salaires versés à leurs assistants et prend note des achats de matériaux⁷⁸. En 1464 les artisans interviennent pour aménager des pièces bâties antérieurement : la chambre du prélat dont l'on garnit de vitres la fenêtre à croisée et dont on lambrisse les murs, son bureau (« estude ») que l'on dote d'une porte, la chambre de parement à laquelle on accède par un « hostevent » (palier) donnant sur une porte et dont on munit de vitres les fenêtres hautes et basses ainsi que les armoires, la chambre du clavaire dans laquelle on met en place « un entredeux » (cloison ?), la grande

72. AD BDR 309 E 378 F 224 v°. Olivier de Pennart recourt souvent aux services de ce maçon « lombard », originaire de Come mais qualifié aussi d'habitant de Herbenga (Albenga ?) en Ligurie, notamment pour construire sa chapelle dans la cathédrale et y bâtir son tombeau dont la décoration sculptée sera confiée à Audinet Stephani.

73. AD BDR 301 E 8 f° 140.

74. AD BDR 2 G 372 (2355).

75. AD BDR 301 E 3 f° 30.

76. AD BDR 301 E 8 f° 77 v°.

77. Anne CHIAMA et Thierry PÉCOUT, *Les obituaires du chapitre cathédral Saint-Sauveur et de l'église Sainte-Marie de la Seds d'Aix-en-Provence*, Paris, 2010, p. 126; Jean POURRIÈRE, *L'achèvement de Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence*, 1949, p. 14-15.

78. AD BDR 2 G 1226. Comme les travaux sont menés concurremment dans plusieurs résidences, il n'est pas toujours aisé de localiser les lieux concernés. Ce registre que je ne puis utiliser ici que brièvement mériterait une étude approfondie.

salle et la cuisine où l'on installe une cheminée de plâtre dans l'une et l'autre pièce et la galerie sise devant la chambre de parement qui reçoit un carrelage⁷⁹. Des tâches plus importantes sont assignées en 1468 à Gabriel de Salicibus qui fera « le portail de mon palais d'Aix⁸⁰ » et en 1477 à Nicolas Guillelmi qui fera une voûte devant la chapelle du palais et travaillera à la maçonnerie de la « maison neuve » entre le portail et la grande salle⁸¹. Si l'ensemble du logis est couvert de tuiles, le portail dont un fustier fera la « charpenterie » reçoit une toiture d'ardoises en 1471⁸². En 1474 l'archevêque se soucie d'assurer la dotation d'une chapellenie instituée pour desservir cette chapelle placée sous les patronages de saint Nicolas et sainte Catherine qu'il a fait construire⁸³. En 1477 Johannon le verrier reçoit commande de 292 pans de verre (73 m²) pour les vitres de cet oratoire⁸⁴. En avril 1471 le clavaire doit se procurer 16 longues marches « pour fere l'eschaliere de la chambre du jardin⁸⁵. » Comme dans l'ancien palais des Tours l'archevêché contient une prison construite en 1464 garnie de barreaux en 1478⁸⁶. D'autres documents mentionnent des pièces construites avant ou après ce compte : la petite salle dite tinel attestée en 1461⁸⁷ ou les promenoirs situés au rez-de-chaussée et à l'étage cités en 1466 et 1468⁸⁸, et la chambre de Rostaing Audric, cubulaire et clavaire de l'archevêque en 1482⁸⁹. Tout indique que l'archevêque d'Aix à partir du pontificat d'Olivier de Pennart dispose d'un palais à la mesure de son rang. Il est difficile d'imaginer que le portail qu'il fait aménager se situe ailleurs que dans l'aile ouest, comme on le voit sur la vue cavalière du XVI^e siècle dite communément plan de Belleforest et comme il apparaît encore aujourd'hui.

79. *Ibid.*, f^o 1-2v^o. Sur la galerie et sa fonction dans les demeures de René d'Anjou voir Françoise ROBIN, *La cour d'Anjou-Provence. La vie artistique sous René d'Anjou*, Paris, 1985, p. 120 et Jean-Jacques GLOTON, *Renaissance et baroque à Aix-en-Provence*, Paris-Turin, 1979, p. 28-29.

80. AD BDR 2 G 1226f^o 14.

81. *Ibid.*, f^o 40.

82. *Ibid.*, f^o 17. C'est là un choix exceptionnel dans un pays d'Aix qui n'utilise pas ce mode de couverture au Moyen Âge comme à l'époque moderne. Ph. BERNARDI, *Métiers...*, *op. cit.*, p.313.

83. AD BDR 1 G 7 f^o 29.

84. AD BDR 2 G 1226 f^o 33, Joëlle GUIDINI-RAYBAUD ne mentionne pas d'artisan ainsi dénommé dans sa thèse *Pictor et veyrierius. Le vitrail en Provence occidentale, XI^e-XVII^e siècles*, Paris, 2003. Toutefois l'importance des travaux qui lui sont commandés puisqu'il intervient dans les chapelles des quatre palais d'Olivier de Pennart et la nature des ouvrages qu'il réalise, puisque le prix qui lui est payé pour les pans carrés de verre qu'il doit livrer montre qu'il fournit à la fois des vitraux colorés et des vitres blanches inciterait à l'identifier – même si son prénom n'est jamais donné sous cette forme dans les autres documents qui le concernent – avec Jean Sauvage, connu à Aix de 1451 à 1481 qui a travaillé pour le roi René à son château de Gardanne. J. Guidini-Raybaud, *op. cit.*, p. 338-339. Je remercie Joëlle Guidini-Raybaud pour les fructueux échanges de correspondance que nous avons eus sur ce sujet.

85. AD BDR 2 G 1223 f^o 18v.

86. *Ibid.*, f^o 2 et 56.

87. AD BDR 1 G 111.

88. 1 G 16 f^o 88, 89v, 106v. Le promenoir à l'étage conduit à l'entrée de la chambre de l'archevêque.

89. *Ibid.*, f^o 90.

Si tel est bien le cas, il faut penser que cette aile abrite les nombreux locaux de service que dénombraient les inventaires du palais des Tours et de la prévôté aménagée pour Avignon Nicolai. Le nombre des pièces d'habitation citées dans la documentation autorise à penser que les travaux du xv^e siècle ne se sont pas limités à l'espace situé au-dessus de la galerie basse de l'aile nord qui a dû conserver les fonctions d'administration dévolues à la curie. Si ces hypothèses sont fondées, le palais d'Olivier de Pennart devait donc couvrir le même espace que celui que représente le plan de Belleforest.

Pour abondantes qu'elles soient, les informations livrées par le registre de comptes tenu sous le pontificat d'Olivier de Pennart ne couvrent toutefois pas la durée totale de son gouvernement de l'église d'Aix. Deux détails que l'on peut observer sur la vue cavalière de Belleforest ne sont pas documentés. D'une part le mur crénelé sud qui peut être déjà en place au xiv^e siècle⁹⁰ et, d'autre part l'escalier à vis extérieur dans l'angle est du mur nord dont les fouilles de la cour avaient permis de retrouver les fondations du mur d'enveloppe⁹¹.

LES CHÂTEAUX DE L'ARCHEVÊQUE DANS LE PAYS D'AIX (fig. 2)

L'archevêque d'Aix possède six demeures hors de la ville: le Tholonet, Vauvenargues, Puyricard, Le Puy-Sainte-Réparate, Jouques et Peyrolles. Comme pour les palais urbains la documentation archivistique qui les concerne est longtemps assez pauvre. Nous connaissons très mal les trois premières qui ont disparu en même temps que l'agglomération qu'elles contrôlaient. Toutefois des sondages récents sont venus enrichir le dossier du Tholonet. Les trois autres sont mieux documentées et, surtout, elles bénéficient des informations que livrent les comptes des clavaires d'Olivier de Pennart. Un dossier déséquilibré donc, mais dont on peut penser qu'il ne fausse pas trop la réalité. Ces résidences, longtemps modestes, répondent à un double souci: manifester le pouvoir seigneurial, constituer les points d'appui fortifiés de cette autorité et offrir un gîte lors des déplacements du prélat. Elles se transforment au temps du roi René⁹² en demeures de prestige.

Les châteaux détruits avant la fin du xiv^e siècle: Vauvenargues, Le Tholonet, Puyricard

Philippe, archevêque élu d'Aix acquiert les seigneuries de Vauvenargues et du Tholonet en 1257 en échange des droits du siège d'Aix sur Bormes

90. R. GUILD, *op. cit.*, p. 187.

91. Je remercie Michel Fixot d'avoir attiré mon attention sur ce point.

92. Ce prince ne prend aucune part à ces constructions. J.J. GLTON, *Renaissance et Baroque, op. cit.*, p. 25, présente le château de Peyrolles comme un « château du roi René » alors qu'il a été édifié par Olivier de Pennart qui a, après l'achèvement des travaux de reconstruction, échangé la seigneurie de ce village avec le roi René qui devient ainsi maître de ce château.

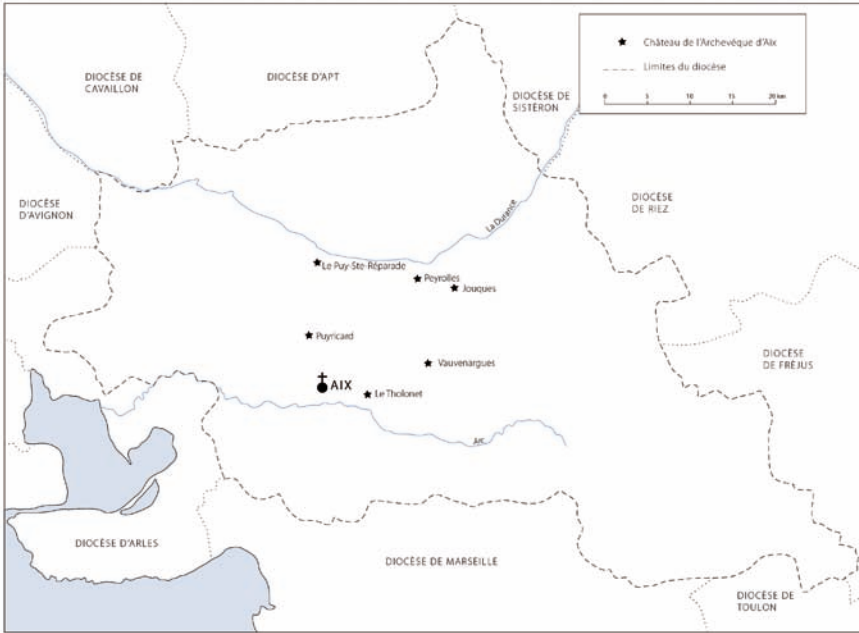


Fig. 2: Les forteresses de l'archevêque d'Aix dans le diocèse.
 (©Sabine Sorin UMR CÉPAM, Université de Nice Sophia-Antipolis)

qu'il abandonne à Charles II⁹³. Dès septembre 1261, au témoignage du cartulaire *Thesaurus*, l'archevêque a en ce lieu un *stare*, une demeure, peut être modeste et la même année un acte est rédigé *infra curiam domini archiepiscopi*⁹⁴. Lorsqu'en novembre 1343 Armand de Narcès visite le village le procès-verbal n'indique pas qu'il s'installe dans un logis quelconque avant ou après la visite. La demeure citée en 1261 est-elle celle que mentionne le 4 mars 1353 un document rédigé dans un *hospicium* situé hors des remparts du village dans un *burguetum*⁹⁵? Un quart de siècle plus tard, en 1379, Véran d'Esclapon trouve là un *fortalicium* avec une basse-cour enfermant des habitations dans lesquelles les gens de Vauvenargues se réfugient en temps de guerre, abandonnant les demeures qu'ils occupent ordinairement hors de l'enceinte dans des *suburbia non clausa*⁹⁶. Peu après la soumission des Aixois au terme de la guerre de l'Union d'Aix, en novembre 1387, le nouveau comte nomme un capitaine pour tenir ce village et, sans nul doute, son château « au

93. AD BDR 1 G 1 f.66 et 68.

94. AD BDR 1 G 1 f° 75 et 79.

95. AD BDR 309 E 1 f° 57v.

96. AD BDR B 7 f° 51. Ils n'ont pas besoin de fuir vers Aix en cas de danger comme dans de nombreux villages des environs de la capitale.

bon plaisir du roi⁹⁷ ». Les droits de l'archevêque semblent oubliés. Mais le village subsiste. La situation de la localité ne se dégrade que bien plus tard, à une date qui se situe entre les affouagements de 1418 et 1442. En 1391 il est encore compté pour 10 feux, se situant au même niveau que Bouc ou Puyloubier. Il se maintient à peu près à la même place en 1400 et 1418 pour se trouver en 1442 à l'avant-dernier rang du tableau avec un demi-feu⁹⁸. Entre temps, comme dans la plupart des villages voués à l'abandon ou désertés, la localité vivote et son terroir est exploité par des habitants réfugiés à Aix. En 1395 Vauvenargues figure sur la liste des localités exposées au rackets des troupes de Raymond de Turenne établies dans le château de Meyrargues que tient sa mère Aliénor de Comminges⁹⁹. Au milieu du xv^e siècle, l'inventaire des possessions de l'archevêque ne mentionne plus de château dans ce village alors abandonné¹⁰⁰.

Le Tholonet est devenu possession de l'archevêque en même temps que Vauvenargues. À la suite de l'échange conclu avec le comte en 1257 qui fait entrer le village dans la seigneurie de l'archevêque, une trentaine d'hommes font hommage à ce prélat¹⁰¹. La population de cette localité est donc loin d'être négligeable. Lorsque Véran d'Esclapon visite la localité en 1379 le village n'est pas abandonné. Les deux témoins qu'il interroge sont tous deux des habitants du Tholonet. Un habitat subsiste et l'enquêteur ne décrit pas un village en ruines, mais il note que la localité est *in burgo*, c'est-à-dire dépourvu d'une enceinte qui leur servirait de refuge, ce qui les conduit, en cas d'alerte, à se réfugier à Aix. La situation n'est toutefois pas désespérée car le *fortalicium* pourrait être réparé et leur offrir un abri. Ce *fortalicium* au moins partiellement détruit et auquel aucune réparation n'a été apportée appartient à l'archevêque et aux héritiers de Bertrand de Cadenet¹⁰². Les travaux de remise en état n'ont pas eu lieu car l'inventaire du milieu du xv^e siècle mentionne la

97. « 15 novembre 1387 seellé à Jehan Berenguier d'Aix lettre d'estre capitaine de castro nuncupato Vauvarenge (*sic*) ad regium beneplacitum ». *Journal de Jean Le Fèvre*, ed. H. MORANVILLE, Paris, 1887, p. 646.

98. Les feux dénombrés dans le registre AD BDR B 201 sont des feux fiscaux qui n'ont aucune valeur démographique. Mais ils fournissent une certaine mesure de la capacité économique des localités et l'étude de leurs variations brutes et surtout relatives (par rapport aux autres communautés de la même viguerie) révèle l'ampleur de leur dépeuplement. Cf. Noël COULET, *Aix-en-Provence. Espace et relations d'une capitale mi XIV^e-mi XV^e s.*, t. 2, Aix, 1988 p. 1086-1094.

99. Régis VEYDARIER, « *Una guerra de layrons*. L'occupation de la Provence par les compagnies de Raymond de Turenne (1393-1399) » dans *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge*, t.1, Paris, 1996, p. 187.

100. AD BDR 1 G 105., f^o 43.

101. AD BDR 1 G 98.

102. AD BDR B 7 f^o 72. Bertrand de Cadenet est le dernier ou l'avant-dernier membre de la famille des seigneurs de Cadenet connus depuis 1057. Cette famille tombe en quenouille vers la fin du XIV^e siècle (après 1479 en tout cas) et leur héritage (à l'exception de la coseigneurie sur le Tholonet) passe entre les mains de la famille d'Oraison. Je dois ces informations à l'amicale obligeance d'Elisabeth Sauze. Rien n'indique à quelle date ils se sont implantés au Tholonet. Aucun texte ne documente leurs droits seigneuriaux en ce lieu.

domus dirrupta de l'archevêque¹⁰³. Les quelques reconnaissances de cens en faveur de l'archevêque datant de 1370-1390 qui nous sont parvenues révèlent une situation plus dégradée que ne le suggère le procès-verbal de l'enquête de 1379. La plupart des édifices cités sont dits en ruines et ont fréquemment pour confronts des *casalia*, emplacements de maison détruite. Les indications d'origine fournies pour les censitaires, tantôt d'Aix, tantôt du Tholonet habitant Aix, révèlent une pratique intense de la double résidence ou de la résidence alternée que les aller-retour vers Aix ont préparée. En 1391 le Tholonet n'est plus affouagé que pour deux feux et il est rangé au nombre des lieux inhabités en 1400. Il ne suscite pas l'appétit de profit de Raymond de Turenne qui n'inscrit pas ce village dans le rayon d'action de sa garnison de Meyrargues dont le champ d'opération comprend pourtant les localités voisines de Puylobier et Pourrières¹⁰⁴. Il est impossible de dater la destruction de la forteresse faute de témoignage documentaire. L'hypothèse la plus vraisemblable conduirait à la rattacher à l'incursion d'Arnaud de Cervole et aux ravages opérés après leur licenciement par les troupes du comte d'Armagnac qui lui furent opposés, ce que plusieurs documents désignent sous le nom de *guerra gasconorum* dans les années 1350-1370¹⁰⁵.

Le site du village disparu a été retrouvé en 2013 juste au-dessus de l'aqueduc romain qui surplombe le château actuel et son parc (fig. 3). Les sondages conduits en 2014 par Nicolas Faucherre ont révélé, sur la crête escarpée surplombant le château des Gallifet, des structures fossiles composées d'une basse-cour enclose où se révèlent plusieurs maisons et les restes de deux fortifications sommitales distinctes séparées par un fossé. La plus occidentale « est marquée par le soubassement de molasse jaune d'une énorme tour résidence. » Les caractéristiques du bâti en place, un « moyen appareil rectangulaire qui suggère une construction du XIII^e siècle », permettent de penser qu'il s'agit là de la forteresse comtale primitive passée entre les mains de l'archevêque¹⁰⁶. L'enquêteur de 1379 ne parle que d'un seul *fortalicium* dont la possession est attribuée à deux seigneurs. L'état des lieux lors de sa visite explique peut-être qu'il n'ait pas souligné la juxtaposition des fortifications. Ce qui lui importe est l'état de dégradation du tout qui ne permet pas

103. AD BDR 1 G 105 f^o 144. Le dénombrement des biens et droits de l'archevêque est fait par le clavaire de l'archevêque. Le scribe avait d'abord attribué cette déclaration à un châtelain puis a rayé ce mot.

104. R. VÉYDARIER, « *Una guerra de layrons*. L'occupation de la Provence par les compagnies de Raymond de Turenne (1393-1399) » dans *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge*, t.1, Paris, 1996, p. 187. Saint-Antonin ne figure pas davantage sur la liste des villages appâtisés.

105. Par exemple dans le procès-verbal de l'enquête de Véran d'Esclapon dans le village voisin de Châteauneuf-le-Rouge AD BDR B 7 f^o 62.

106. Je remercie Nicolas Faucherre pour les informations qu'il a bien voulu me communiquer sur le résultat de ses sondages. Les passages entre guillemets en sont extraits.

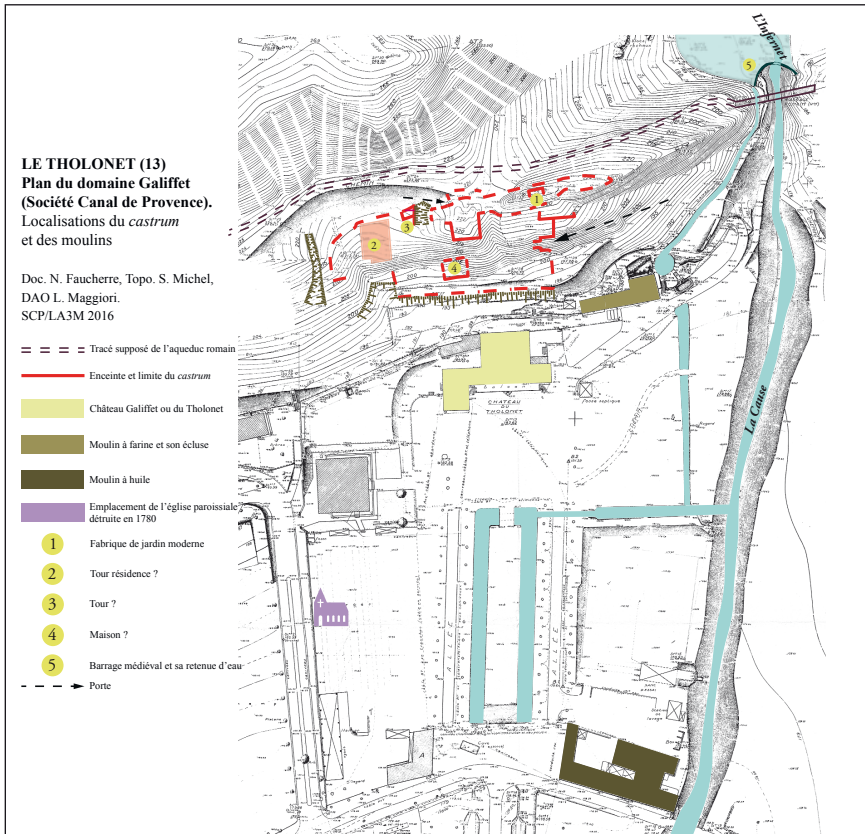


Fig. 3: Les ruines du château du Tholonet.
 Relevé de Nicolas Faucherre

à cet ensemble fortifié de jouer le rôle de « *ricetto* »¹⁰⁷ comme celui qu'il a vu dix jours plus tôt à Vauvenargues.

L'origine de la seigneurie archiépiscopale à Puyricard est mal connue. En 1250, Raymond Audibert, qui a peut-être transmis au siège d'Aix des droits de sa famille sur ce village, reçoit l'hommage de nombreux coseigneurs ou pariers, parmi lesquels une branche de la famille des Baux¹⁰⁸. C'est surtout Rostaing de Noves (1283-1311) qui asseoit l'autorité du siège d'Aix sur ce village comme le souligne la notice que l'obituaire de Saint-Sauveur lui consacre: *Eodem die obiit dominus Rostagnus... (qui) ...acquisivit seu fecit multa bona dicte Aquensi ecclesie et specialiter in castro de Podio Ricardo*¹⁰⁹.

107. Aldo SETTIA, *L'illusione della sicurezza. Fortificazioni di rifugio nell'Italia medievale: « ricetto », « bastite », « cortine »*, Vercelli, 2001.

108. AD BDR 1 G 1 f° 1.

109. Anne CHIAMA et Thierry PÉCOUT, *Les obituaires...*, op. cit., n° 130, p. 127.

La première mention d'une résidence épiscopale figure au bas de l'acte de 1250 copié dans le cartulaire *Thesaurus* dont la rédaction est localisée *in curia domini archiepiscopi in crota veteri*. Cette formulation suggère qu'il ne s'agit sans doute pas d'un simple bâtiment administratif. L'archevêque Philippe y reçoit Charles I^{er} en octobre 1251¹¹⁰. L'association de la curie et de la résidence est confirmée par l'*actum* d'un document de 1261 *in curia domini archiepiscopi supradicti scilicet in camera juxta salam veterem*¹¹¹. C'est là que réside le baile de l'archevêque comme on le voit le 31 mai 1288, toujours dans le cartulaire *Thesaurus*: ce baile *accessit ad dictum castrum Podii Ricardi et ad hospicium quod dictus dominus archiepiscopus habet in dicto castro venit et in ipsum intravit causa [...] morandi ibi ut baiulus et procurator dicti domini archiepiscopi*.¹¹² Lorsque Armand de Narcès au cours d'une tournée de visite inspecte les 8 et 9 janvier 1343 l'église de Saint-Jean-de-la-Sale et le prieuré de Conil, dans les deux cas il se rend à sa maison (*domus*) de Puyricard ou en revient¹¹³. En 1337 un acte est rédigé à Puyricard *in aula inferiori hospicii archiepiscopalis dicti loci*¹¹⁴. Le 1^{er} septembre 1338 le même archevêque juge une affaire relative à un testament que lui soumet un damoiseau de Salon à Puyricard *in camera ipsius archiepiscopi*¹¹⁵. C'est là qu'il dicte son testament en septembre 1339 et qu'il meurt en 1348¹¹⁶. Son successeur Arnaud Bernard donne quittance à son baile en juillet 1352 dans « nôtre chambre de l'hôtel archiépiscopal¹¹⁷ ». C'est de Puyricard qu'il écrit en 1354 à son clavaire pour renoncer aux travaux prévus à l'ancien archevêché¹¹⁸. Le village dont une partie est toujours au milieu du XIV^e siècle sous la seigneurie d'une branche de la famille des Baux, est affecté par la période sombre de l'incursion en Provence des troupes d'Arnaud de Cervole qui, bénéficiant de la complicité des Baux, s'y établissent en 1357. Le comte d'Armagnac appelé au secours par le sénéchal met le siège devant Puyricard dans l'été, mais sans parvenir à s'emparer du château dont il achète la reddition en janvier 1358¹¹⁹. Ces troubles ont entraîné la désertion du village. Dans l'été de 1379 Véran d'Esclapon constate qu'il est détruit du fait des guerres et inhabité¹²⁰. Son terroir est toujours exploité par des hommes de Puyricard qui habitent à Aix, ce qui justifie que Raymond de Turenne inscrive Puyricard sur la liste des villages que sa garnison de Roquemartine doit mettre à rançon¹²¹. Quant à la maison

110. AD BDR B 1500 f° 420.

111. *Ibid.*, f° 99.

112. *Ibid.*, f° 32.

113. *Visites pastorales d'Armand de Narcès et Arnaud Bernard*, collection privée, f° 51r°-v°.

114. 2 G 1220 f° 27.

115. AD BDR 2 G 1220 f° 29v.

116. AD BDR 20 135 (859), *Gallia...*, *op. cit.*, col 86.

117. AD BDR 2 G 1222, 1352, 9 juillet.

118. Cf. supra note 46.

119. N. COULET, *Aix...*, *op. cit.*, t. 1, p. 68-71. AD BDR B 549.

120. AD BDR B 7 f° 111.

121. N. COULET, *Aix...*, *op. cit.*, t.1 p. 213-218 et R. VEYDARIER, *Una guerra de layrons...*, art et p. cit.

de l'archevêque, elle est dite totalement détruite depuis longtemps dans l'inventaire du milieu du xv^e siècle¹²².

Le Puy-Sainte-Réparate

Le village, situé au Moyen Âge sur la colline aujourd'hui dite de la Quille, appartient au plus ancien noyau des possessions d'un archevêque dont le temporel reste longtemps bien maigre. Il est entre les mains de ce prélat dès avant le milieu du xii^e siècle sous l'épiscopat de Pons de Lubières¹²³. Au tournant du xiii^e siècle Gui de Fos parvient à affranchir la localité des droits comtaux¹²⁴. Une résidence archiépiscopale apparaît pour la première fois lorsqu'un chevalier et sa sœur font don à l'archevêque Pons de Lubières de leurs droits sur le village le 11 avril 1155 par un acte rédigé dans ce village *in domo domini archiepiscopi*¹²⁵. Le cartulaire *Thesaurus* localise la rédaction d'actes de 1261 et 1262 dans le chauffoir (*fornellum*) de la *curia de l'archevêque* ou dans la salle neuve du *stare* du prélat « qui est entre deux tours » ou encore dans la chambre située à côté de la salle vieille de la *curia*¹²⁶. Il s'agit bien alors d'un château. C'est certainement dans cette résidence fortifiée qu'Armand de Narcès se rend en 1343 après avoir visité les églises de Saint-Canadet et de Saint-Pierre *al Culhidor*¹²⁷. On sait par un document du début du xvi^e siècle que cet archevêque avait fondé dans ce *fortalicium* une chapelle sous le vocable de saint Ambroise¹²⁸. Véran d'Esclapon parle du château que l'archevêque partage avec les Baux d'Avellino comme d'un *notabile fortalicium* disposant d'un puit abondant en eau. Il décrit une localité entourée d'une double enceinte, la seconde en mauvais état (*antiqua et fracta menia*) enserrant des faubourgs (*suburbia*)¹²⁹. C'est la première des résidences de l'archevêque que l'on voit confiée à la garde d'un châtelain.

De cette forteresse occupant le centre d'un plateau qui culmine à 454 m, dominant la vallée de la Durance et protégeant un village fortifié il ne subsiste aujourd'hui qu'un amas de ruines qui n'a livré que de maigres informations lors d'une récente exploration archéologique de surface¹³⁰.

Ce château du Puy a été mêlé aux troubles qui affectent la Provence à l'avènement de la seconde maison d'Anjou. L'archevêque Jean d'Agout a pris le parti de Louis d'Anjou et combattu l'Union d'Aix qui lui résistait. Il

122. 1 G 105 f° 143. Les prospections menées par Sandrine Claude en 2015 dans le cadre d'un diagnostic demandé à la Mission archéologique de la ville d'Aix n'ont rien révélé qui concerne le château.

123. AD BDR 1 G 1 f° 106.

124. N. COULET, *Aix...*, *op. cit.*, p. 26-27.

125. ALBANES, *Gallia...*, *op. cit.*, *Instrumenta IX*.

126. AD BDR 1 G f° 83v, 84, 99, 99v.

127. Visites pastorales, *op. cit.*, f° 98v.

128. AD BDFR 306 E 438 n.f. 5 janvier 1407.

129. AD BDR B 7 f°5v.

130. Je remercie Véronique Rinalducci de m'avoir communiqué son rapport sur cette campagne de 2012 avec les plans et dessins qui l'accompagnaient.

a dû, de ce fait, quitter Aix, se retrancher dans son château de Peyrolles et céder la forteresse du Puy-Sainte-Réparate aux troupes soldées par le pape Clément VII qui l'occupent à partir du printemps 1383¹³¹. Les habitants du Puy, restés fidèles à l'Union, se sont associés à l'assaut donné par les Aixois le 2 avril 1386¹³². Quelques semaines plus tard l'archevêque a repris possession de sa maison forte et l'a laissée à la garde de Durand Ruffi et de trois autres habitants du Puy. Mais, peu de temps après, en mai, une nouvelle bande d'hommes d'armes du parti angevin a repris le château. Durant l'assaut les quatre hommes ont été enfermés dans la chapelle Sainte-Marie-Madeleine du château pour assurer leur sécurité. Revenu sur les lieux dans le courant du mois de juin, Jean d'Agout a ordonné à Guillaume de Sault, capitaine et gouverneur du château, de laisser Durand Ruffi loger dans le château sans doute pour le représenter. Mais, à peine a-t-il quitté le village que Guillaume prétendant que Durand Ruffi est son prisonnier et qu'il peut donc le mettre à rançon, fait vendre ses biens mobiliers et immobiliers pour 500 florins. Dans une lettre patente datée du 9 mai l'archevêque invalide cette vente et ordonne aux capitaine, baile et officiers du Puy que Durand soit remis en possession de ses biens. Le 22 juin Durand présente ce document à Guillaume de Robergue, capitaine et recteur du Puy-Sainte-Réparate. Ce dernier répond que, sauf le respect qu'il doit à Jean d'Agout, même en admettant que le village du Puy ait appartenu à l'archevêque et à l'église d'Aix avant d'être conquis et pris, ni lui ni Olivier son lieutenant n'ont ni ne possèdent ce village pour ce prélat, qu'ils ne l'ont pas reçu de ses mains et qu'ils ne le tiennent pas en son nom.

Le château échappe désormais à l'autorité de l'archevêque. Le vrai maître des lieux est un « capitaine de gens d'armes » aux ordres du pape, tels Perrot de Pradines en 1383 et surtout, à partir de 1386 comme on vient de le voir, Guillaume de Robergue, originaire du diocèse de Thérouanne¹³³. Dans un curieux acte notarié du 27 novembre 1386, un habitant du village s'adresse à lui, puisque, dit-il, il n'y a, en raison de la guerre, aucun seigneur ni juge

131. Germain BUTAUD, *Guerre et vie publique en Comtat Venaissin et à Avignon (vers 1350-vers 1450)*, Thèse Université de Nice 2001, p. 91, ; id. « Les mercenaires et les routiers actifs durant la guerre de Provence », dans Guilhem Pepin, Françoise Lainé et Frédéric Boutouille dir. *Routiers et mercenaires pendant la guerre de Cent ans*, Bordeaux, 2015 p. 207-226 ; Alain VENTURINI, « La guerre de l'Union d'Aix » dans 1385. *La dédition de Nice à la Savoie*, Paris, 1990, p. 72 ; Robert BRUN, « Annales avignonnaises de 1382, à 1410 Extraits des archives de Datini » dans *Mémoires de l'Institut Historique de Provence*, 1935, p. 36.

132. *Journal de Jean Le Fèvre*, op. cit., p. 258, AD BDR 308 E 72 n.f., troisième cahier.

133. G. BUTAUD, op. cit., p. 785-6. *Journal de Jean Le Fèvre* p. 91. Le chancelier orthographe ce nom Robergues, forme reprise par Butaud. Gérard GOUIRAN et Michel HÉBERT (*Le livre Potentia des États de Provence*, Paris, 1993) l'écrivent tantôt de Roberges, p. 24, 26, 86, tantôt de Robergues, p. 64 et 107, tandis que les actes notariés utilisent alternativement les deux graphies et parfois Rambergues. La forme Robergue qui renvoie au village de Rebergue dans le Pas-de-Calais semble la plus correcte. Ce mercenaire venu des Flandres s'enracine en Provence par son mariage avec une Dauphine de Forcalquier et celui de leur fille Georgette qui épouse Nicolas Cays, noble et riche arlésien (G. BUTAUD, art. cit., p. 22. Louis STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Âge*, Aix, 1986, *passim*).

dans ce village habilité à ce faire, pour le désigner comme tuteur d'un héritier mineur¹³⁴. Une fois la guerre terminée, Guillaume conserve sa charge de capitaine en dédommagement des sommes qui lui sont dues et il l'exerce jusqu'en 1397¹³⁵. D'autres gens d'armes au service du parti angevin se maintiennent comme lui dans les forteresses qu'ils ont occupées et les utilisent pour couper les routes et mettre à rançon ceux qui les empruntent. Le nom du Puy-Sainte-Réparate revient fréquemment dans les procès-verbaux des États de Provence de 1388, avec ceux d'autres places fortes dont Sigonce. Il faut « fayre la vueyda » de ces troupes, acheter leur départ et établir un châtelain fidèle à la reine Marie de Blois¹³⁶. Les États réunis à Aix en février 1394 ordonnent au sénéchal, aux conseillers et au trésorier de conclure un accord avec Guillaume de Robergue pour que, moyennant finance et au meilleur prix qu'ils pourront avoir, ils obtiennent de ce capitaine qu'il remette la forteresse et le village du Puy entre les mains de la cour de Marie de Blois ou de son sénéchal qui seront tenus de restituer « encontenent » la forteresse à l'archevêque d'Aix¹³⁷. Mais, en dépit de ses promesses répétées, la reine ne parvient pas à reprendre en mains cette seigneurie. On voit encore le 17 décembre 1401 un certain Georges Neveu, capitaine du Puy, agissant en tant que procureur du magnifique homme Thibaud de Laval, châtelain de ce village¹³⁸, percevoir des lods et trézains et, le 18 juin 1408, Guillaume Crespin se dit capitaine de ce château.¹³⁹ Le Puy-Sainte-Réparate échappe à l'autorité de l'archevêque jusqu'à l'été 1420. Le 28 juillet la reine Yolande, obéissant à une bulle pontificale récemment reçue, qui l'invitait de façon pressante à restituer la forteresse à l'église d'Aix et à son archevêque alors en fonction, adresse une lettre patente à Guillaume de Mévouillon, seigneur de Pomet¹⁴⁰, maréchal du sénéchal de Beaucaire, son conseiller, capitaine du Puy-Sainte-Réparate, lui ordonnant de remettre ce château entre les mains de Pons de Rousset, secrétaire du roi et rational. Le 4 août Pons de Rousset présente ces lettres à Galhardon de Beaugard d'Apt, châtelain institué par Mévouillon lequel le

134. AD BDR 308 E 72, même cahier.

135. BUTAUD, *op. cit.*, p. 786, art. cit., p. 222; *Journal de Jean Le Fèvre, op. cit.*, p. 491. Pour G. Butaud, art. cit., p. 220, il recevrait alors « ce poste de capitaine du Puy-Sainte-Réparate à titre viager semble-t-il. » Jean Le Fèvre indique qu'il reçoit de Marie de Blois une pension perpétuelle assignée sur des revenus dans le comté, mais ne le maintient à la garde du Puy à l'exécution de cette promesse « *pendente assignatione* ».

136. GOUIRAN-HÉBERT, *Potentia* 1391 ch.31 ab, 1398 ch. 18 a; 1399 ch. 1-, 26, 42, 47. HÉBERT, *Regeste*, p. 151, 173.

137. GOUIRAN-HÉBERT, *Potentia*, p. 64.

138. « Tibaut de Laval et ses gens » figurent avec Guillaume de Robergue dans la liste des gens d'armes du sénéchal auxquels les États de 1394 ordonnent de payer leurs gages. GOUIRAN-HÉBERT, *Potentia*, p. 72.

139. AD BDR 1 G 4 f° 67 et 80. Originaire de Château-Gontier (Mayenne), il sera capitaine du château de Tarascon pour Louis III et René de 1417 à 1440. Il meurt à Tarascon le 25 juin 1440 et est enseveli à la collégiale Sainte Marthe, dans la chapelle Saint Claude fondée peu auparavant par son beau-père le marchand tarasconnais Isnard Peytavin, Claude ROUX, *Tarascon au XV^e siècle*, thèse Aix, 2004, p. 529-530.

140. Hautes-Alpes, dans les Baronnies. Fils de Guillaume de Mévouillon (+ 1428), bailli de Gap et sénéchal de Beaucaire.

met en possession *per apprehensione manuum* à l'intérieur du portail de la forteresse. Aussitôt Pons de Rousset établit comme gardien et gouverneur du château Henri Briche de Pertuis. Le comportement du rational s'explique par l'arrentement des revenus de la seigneurie que lui a consenti quelques jours auparavant l'archevêque en lui donnant pouvoir de nommer des officiers. Il a certainement dû acheter le consentement de Mévouillon, car la reine en lui notifiant la restitution d'un château sur lequel l'église d'Aix a perdu ses droits « depuis environ 28 ans » – en réalité davantage – invite l'archevêque à dédommager Pons de Rousset des dépenses qu'il a dû engager pour parvenir à cette restitution. Thomas de Puppio consacrera à ce remboursement un an des revenus que lui rapportent le Puy-Sainte-Réparate et ses droits dans la région de Brignoles et de Saint-Maximin. Par ailleurs le clavaire de l'archevêché a dû verser dans la première quinzaine d'août à Galhardon de Beauregard 104 florins 10 sous pour avoir gardé le château depuis les Pâques dernières et pour des *ustensilia* qui ne sont pas autrement précisés¹⁴¹.

Si Thomas a pu rentrer en possession de sa seigneurie, ce ne fut que pour peu de temps car son successeur Avignon Nicolai élève, le 9 novembre 1433, une vigoureuse protestation auprès de l'autorité comtale. À peine avait-il été transféré sur le siège d'Aix en octobre 1422, que d'obscures machinations (*procurantibus quibusdam iniquitatis filiis et Dei et sancte ecclesie Aquensis inimicis [...] falsis et dolosis suggestionibus et iniquis suasionibus*) ont amené la cour à saisir ce bien dont son prédécesseur avait pu jouir en toute tranquillité (Avignon oublie d'ajouter que cet âge d'or n'a pas duré deux ans !) et à y établir un châtelain, Arnoux Boutaric, qui a fait percevoir par ses clavaires les fruits et revenus de ce *castrum*. L'affaire survient en un temps où l'autorité comtale est affaiblie par l'absence de Louis III alors en Italie et par un certain flottement à la tête du pouvoir. L'archevêque après avoir porté ses plaintes auprès de la reine Yolande, puis du gouverneur Tristan de la Jaille, a dû se rendre lui-même en Calabre auprès de Louis III en s'exposant au péril de la mer, à grands frais¹⁴². Finalement, en 1433, Pierre de Beauvau, nouveau gouverneur du comté, consent à lever le séquestre, reconnaissant que le Puy était un bien propre de l'église d'Aix¹⁴³. Mais il assortit cette décision de l'injonction de donner quitus au châtelain et à tous les percepteurs des droits de la seigneurie du Puy, étant précisé que c'était là une condition *sine qua non* de la restitution. L'archevêque ne peut que protester et se réserver le droit de poursuivre Arnoux Boutaric en justice pour récupérer les revenus

141. AD BDR 1 G 83. 309 E 146 f° 194, 197, 199.

142. *Ibid.*, Marcelle Renée REYNAUD a bien mis en évidence la « confusion la plus absolue entre (d)es pouvoirs qui empiètent les uns sur les autres » durant le règne de Louis III, *Le temps des princes. Louis II et Louis III d'Anjou-Provence 1384-1434*, Lyon, 2000, p. 177. Jean-Luc BONNAUD, « Le gouvernement du comté de Provence durant le séjour de Louis III en Italie », *Identités angevines. Entre Provence et Naples XIII^e-XV^e siècles*, dir. J-P BOYER, A. MAILLOUX, L. VERDON, Aix, 2013, p. 43-53. Noël COULET, « Autour du registre de Louis III. L'entourage cisalpin de Louis III en Sardaigne ». *Mélanges offerts à Erico Cuzzo*, sous presse.

143. AD BDR B 652.

injustement perçus. Il a effectivement repris possession de sa demeure. C'est là que, le 28 janvier 1436, Avignon reçoit les docteurs de l'Université d'Aix qui viennent lui apporter le décret lui notifiant son élection comme chancelier de cette université¹⁴⁴. Mais il semble bien que l'affaire ait connu d'autres rebondissements. Au lendemain de la mort de ce prélat, le 18 mai 1443, Pierre Trognon, trésorier de Provence, commis par le roi pour prendre possession du château, se fait remettre les clefs de la forteresse par le chanoine Jacques Reboul, châtelain désigné par le chapitre, et en fait établir l'inventaire¹⁴⁵.

Le château a un rez-de-chaussée où se trouvent une cuisine, un tinel bas qui sert d'entrée, une chambre basse et un cellier. À l'étage se situent les pièces d'habitation : une salle ou tinel haut, un *studium* où l'on trouve un livre de reconnaissances relié avec des ferrures sur les plats de bois et des protocoles et cartulaires, la chapelle et deux chambres, l'une au-dessus de la porte, l'autre à côté de la salle. À l'entrée du cellier se trouve une corde pour tirer l'eau du puits mentionné par Véran d'Esclapon. Dans presque toutes les pièces on dénombre des armes et des pièces d'armures. Le château est équipé d'un mobilier suffisant, mais assez sommaire, encore que le dressoir dans la salle témoigne du rang du propriétaire. Les deux tours mentionnées en 1261 n'apparaissent pas dans cet inventaire, mais on les retrouve dans la déclaration du châtelain – dont le nom n'est pas indiqué – aux rédacteurs de l'inventaire du milieu du xv^e siècle disant que l'archevêque a en ce lieu une forteresse qui lui appartient en propre avec ses remparts, ses tours, ses murs et ses dépendances¹⁴⁶.

La situation de cette seigneurie demeure toutefois incertaine. Le pouvoir angevin ne semble pas avoir renoncé à ses prétentions. Le 28 décembre 1453, le roi René nomme un châtelain du Puy-Sainte-Réparate en la personne de Fabrice de Gaète, son écuyer, fruitier de son hôtel, un des hommes du *Regno* qui peuplent sa cour¹⁴⁷. Il se trouve que Fabrice est aussi apparenté à l'archevêque Robert Damiani, franciscain calabrais dont il est le *consaguineus*. Ce prélat, le même jour, le nomme au même office et lui arrente les droits de l'archevêque au Puy pour six ans¹⁴⁸. On retrouve ce même Fabrice de Gaète en 1471 dans les mêmes fonctions qui lui sont conférées, cette fois à vie, aux

144. ALBANES, *Gallia christiana...*, *op. cit.*, col. 101.

145. AD BDR 306 E 36 f° 309v°.

146. AD BDR 1 G 105 f° 51-51v.

147. AD BDR 307 E 201 f° 258. Un acte notarié établi le 1^{er} mai 1495 pour les héritiers de Fabrice, René et son frère Jean en vue de la vente de deux possessions de leur père sis en Calabre à San Marco (San Marco Argentono, province de Cosenza) et l'autre dans une localité du Regno dont le nom est effacé indique l'origine de la famille de même que la vente d'un esclave à Fabrice en 1450 par son *consobrinus* Jean de Regina de Calabre (AD BDR 308 E 807 et 302 E 226 f° 12). Une famille de Gaeta est mentionnée dans le registre de Louis III n° 541 p. 92 : accord du roi donné à la vente par Antonio de Gaeta de Bisignone de la moitié d'un fief sis dans le territoire de San Marco. On peut noter que l'archevêque Robert Damiani est également connu sous le nom de Robert de San Marco. Le roi René a donné à une date inconnue à Fabrice de Gaète la seigneurie de Bouc (Bel Air).

148. AD BDR 307 E 201 f° 258v°.

gages de 40 florins par an, par le nouvel archevêque Olivier de Pennart qui lui arrente en outre le castrum pour six ans¹⁴⁹.

Un registre de notaire très dégradé nous révèle que Fabrice de Gaëte, capitaine du château, a confié à un gipier d'Aix, Robert Calaman (ou Qualamand) une campagne de travaux en novembre 1458, mais en raison de son état matériel, ce document ne donne qu'une vue partielle de ce chantier qui a duré 21 jours¹⁵⁰. On y lit seulement les montants des sommes versées pour acheminer les matériaux.

Une importante campagne de travaux commence en 1473. Olivier de Pennart confie le chantier de construction au maçon (*peyrier sive latomus*) aixois Nicolas Guillelmi¹⁵¹. Il le charge de doter le château d'une nouvelle enceinte, un mur qui prolongera la muraille du portail, long de 20 mètres, haut de 12 mètres, épais d'un mètre et crénelé. Il devra édifier une nouvelle chapelle touchant au portail mesurant six mètres de long et cinq mètres de large. Elle sera dallée avec des dalles fournies par l'archevêque. Elle sera éclairée par une fenêtre percée là où l'archevêque le voudra et semblable à celle de la chapelle de Peyrolles. La croisée d'ogives portera à sa clef de voûte les armes de l'archevêque. Les murs seront en moellons, mais l'encadrement de la porte sera fait de pierre de taille, ici aussi sur le modèle de la chapelle de Peyrolles. Après la chapelle, il bâtira un escalier pour monter au premier étage en se conformant aux instructions reçues de l'archevêque et sans doute figurées sur un dessin¹⁵² et il le pourvoira de fenêtres autant qu'il sera nécessaire. Une porte encadrée de pierre de taille portant les armes du prélat sera placée au bas de l'escalier et une autre sur le palier de l'étage. Il ménagera à l'est un espace de 12 ou 14 mètres de long pour une salle à la suite duquel il élèvera une cloison en moellons et il appuiera sur ce mur la cheminée de la salle, faite en pierres de taille sur le modèle de celle de Peyrolles. Au-delà de cette cloison il construira, également en moellons, une cuisine qui aura la même hauteur que la salle et, à sa suite, un garde-manger ou dépense de quatre mètres sur un mètre et demi. À ces constructions nouvelles qualifiées en 1477 de « maison neuve du Puy-Sainte-Réparade¹⁵³ ». s'ajoutent des aménagements apportés aux chambres qui doivent se trouver à l'ouest. Nicolas est chargé de mettre en place cinq cheminées, y compris celle de la salle, toujours sur le modèle de celles Peyrolles, et cinq fenêtres à croisées portant les armes du prélat ainsi que trois ou quatre fenêtres là où cela s'avérera nécessaire à l'ouest (« à jour tombant ») et des portes de pierre de taille là où cela paraîtra nécessaire. Il installera deux retraits ou latrines en surplomb (« dehors la muraille ») l'une à l'est et l'autre à l'ouest. Nicolas est tenu également à faire en pierres de taille les angles de la maçonnerie extérieure. Le chantier dure jusqu'en 1477.

149. AD BDR 307 E 213 non fol. 27 mai 1471.

150. AD BDR 307 E 1099 f° 64 sv.

151. AD BDR 309 E 388 f 145 v, 1^{er} octobre 1473

152. « comme Mgr le devisera ».

153. AD BDR 2 G 1226 f° 39.

Le registre de comptes complète ce prix-fait conclu avec un maçon en relevant les marchés faits avec d'autres artisans des métiers de la construction. Il a fallu faire intervenir en 1472 pour lambrisser la salle les deux fustiers Antoine et Jean Groy qui ont fait auparavant la charpente de la « maison neuve » de Peyrolles¹⁵⁴ et, une fois que Nicolas Guillelmi a terminé la construction en 1477, un autre fustier Pierre d'Angiers ou d'Anjou¹⁵⁵ intervient pour faire toute la « charpenterie » de la maison neuve avec du bois qui arrive par flottage de la forêt de Boscaudon, poser les cadres de fenêtre, mettre en place les portes de bois, et équiper les pièces d'une douzaine d'escabeaux, de lits et de bancs à dossier réversible¹⁵⁶. En 1478 on fait appel à plusieurs serruriers pour faire la ferronnerie ou « clede » (grille) des fenêtres de la chapelle, de la salle et de la cuisine¹⁵⁷. En 1475 Johannon le verrier fournit 13 « verges » de fer pour les vitres de la chapelle¹⁵⁸.

Ces travaux donnent à cette forteresse, dont l'enceinte est agrandie de nouveaux murs crénelés et dont la surface semble doublée avec la construction de la « maison neuve », l'aspect d'une demeure d'agrément plus confortable et mise au goût du jour.

Les comptes du clavaire Estève Olivier de 1487-1488¹⁵⁹ livrent aussi de précieuses informations sur les séjours de l'archevêque dans ce château. En 1487 Olivier de Pennart y vient trois semaines entre le 23 juillet et le 10 août et un bon mois du 5 septembre au 10 octobre. Une brève halte le 27 octobre est liée à une visite pastorale. Mais les autres séjours du prélat sont consacrés à la chasse qui se traduit par les dépenses pour la nourriture des chiens et des oiseaux de proie et par la somme versée « pour faire passer Monseigneur et les chasseurs » sur le bac de la Durance. Avant que l'archevêque n'arrive au Puy, il faut transporter depuis Aix le « ménage », les éléments de confort domestique qui ne sont pas à demeure au Puy. Le transport de lits et du ménage du Puy à Saint-Canadet en septembre 1487 laisse penser qu'il y a là, au voisinage du Puy, au cœur d'une forêt giboyeuse, une résidence annexe de l'archevêque¹⁶⁰.

Ce château ne parviendra pas jusqu'à nous. Comme lors des guerres du XIV^e siècle il devient un enjeu disputé au cours des guerres de religion et des troubles de la Fronde. Au début du XVII^e siècle le Parlement de Provence ordonne sa destruction qui n'est effective qu'en 1612. L'abandon de la forteresse s'accompagne de la désertion partielle du village qu'elle protégeait. Le

154. *Ibid.*, f° 31.

155. Ce sont là des surnoms. Le patronyme de cet artisan est Pierre Aloyn comme l'indique un prix-fait de 1489 pour une maison place des prêcheurs, AD BDR 308 É 669 f° 28.

156. *Ibid.*, f° 39-39v.

157. *Ibid.*, f° 55v, 56.

158. *Ibid.*, f° 56.

159. AD BDR 1 G 94 et 95.

160. *Ibid.* En 1379 Véran d'Esclapon notait qu'il n'y avait en ce lieu ni *fortalicium* ni une clôture quelconque AD BDR B 7 f° 56v°. Aucune mention d'un logis non plus dans l'inventaire du milieu du XV^e siècle.



Fig. 4: La Quille, tour subsistant du fortalicium du Puy sainte Réparate. (Cliché Véronique Rinalducci)

village descend dans la plaine où s'élèvera une nouvelle église paroissiale. Le tremblement de terre de 1909 détruit les maisons qui subsistaient encore sur le site primitif et achève de délabrer le château. Seules les ruines d'une tour que l'on peut dater du xv^e siècle, baptisée la Quille, conserve le souvenir du château épiscopal, encore a-t-elle fait l'objet d'un remontage récent après avoir été atteinte par la foudre (fig 4).

Le château de Jouques

L'archevêque d'Aix a progressivement fait entrer Jouques dans son domaine. Bermond Cornut a acheté un quart de la seigneurie du village en 1219 et finit par posséder la

moitié de la seigneurie, l'autre part revenant à un Castellane seigneur de Fox-Amphoux¹⁶¹. L'enquête de Véran d'Esclapon apporte deux précisions. Sur l'origine des droits de l'archevêque, il affirme avoir entendu dire que l'archevêque a échangé jadis avec le comte sa part de Meyrargues contre des droits sur Jouques. Sur les rapports entre les coseigneurs, il précise que Boniface de Castellane tient sa part sous la directe de l'archevêque auquel il est tenu de prêter hommage¹⁶².

On trouve la première mention d'une maison de l'archevêque dans ce village en 1266 quand un acte est rédigé dans la salle de cette maison¹⁶³. En 1379 Véran d'Esclapon décrit un village installé sur un rocher bien fortifié entouré de murs à l'abri duquel la majorité des habitants ont leurs maisons. Il relève l'existence en dehors de cette enceinte d'un grand « bourg » qui était auparavant (*olim*) ceint lui aussi de murailles¹⁶⁴. Une quittance du clavaire

161. AD BDR 2 G 1220 f °14v. Boniface de Castellane seigneur de Fox-Amphoux (Var) et *pro parte* de Jouques, après lecture de deux cédules contenant les hommages prêtés par Boniface de Castellane et Boniface de Castellane seigneurs de Salernes (Var) et *pro parte* de Jouques à P. (Pierre Auriol 1321-1322) archevêque d'Aix et celui que Boniface de Castellane seigneur *pro parte* de Jouques a prêté à son successeur Jacques (de Concots 1322-1329), prête le même hommage le 15 août 1335 à Armand de Narcès.

162. AD BDR B 7 f° 50.

163. AD BDR 1 G 1 f° 84.

164. *Ibid.*

d'Avignon Nicolai du 8 mai 1434 fait suite à des travaux réalisés par un lapicide concernant une tour au-dessus d'un talus (*avantpieche*) avec un certain nombre de bâtiments annexes, dont une étable voûtée.¹⁶⁵ L'inventaire du milieu du xv^e siècle recense une maison située à l'intérieur des remparts dite en langue vulgaire « la tor de Monsenhor d'Ais » dans laquelle se trouvent une cuve et un pressoir et lui associe un cellier contenant une autre cuve et trois tonneaux¹⁶⁶.

Ici aussi Olivier de Pennart va transformer les lieux. Il n'est plus question de tour dans les comptes qui nous sont parvenus qui commencent en 1466. Un gipier de Rians est employé à faire un plancher¹⁶⁷ de bois dans la salle et dans la chambre qui la jouxte et à construire dans chacune de ces pièces une cheminée de plâtre (et non de pierre de taille comme au Puy)¹⁶⁸. À la fin de cette même année des peyriers sont embauchés pour tailler la fenêtre de la chapelle placée sous le vocable de saint Antoine¹⁶⁹ et on commence le chantier de la couverture (charpente et tuiles) qui va durer jusqu'en décembre 1467. Les comptes mentionnent à cette occasion la petite chambre et la (grande) chambre de l'archevêque¹⁷⁰. Une nouvelle campagne de travaux en 1477-8 donne l'impression d'une rénovation plus importante. On voit apparaître des pièces non mentionnées auparavant: des greniers qu'il faut couvrir, deux chambres situées sous ces greniers dont le sol sera recouvert de dalles de pierre, une garde-robe neuve, distincte d'une autre garde-robe séparée par un « entredeux » (palier ?) du *studium*, une chambre qui sera lambrissée de même que le *studium* et la salle. Le four est remplacé par un nouveau au-dessus duquel une nouvelle chambre est créée¹⁷¹. La grande salle est transformée: le fustier Pierre d'Angers la lambrisse, Nicolas Guillelmi la voûte de quatre croisées d'ogives en pierres de taille et y fait une porte d'entrée en pierre de tailles et enfin un fustier met en place une nouvelle charpente¹⁷². Enfin en 1478, le peyrier Raoulet Rostan qui intervient souvent sur les chantiers de l'archevêque est chargé de bâtir un escalier à vis dont on ignore l'emplacement et un peyrier du village est chargé de lisser les murs de la salle et d'installer une cheminée dans la chambre située au-dessus de la cuisine¹⁷³.

165. AD BDR 1 G 6 f° 24.

166. AD BDR 1 G 105 f° 105 v°.

167. Ce type de revêtement de sol, utilisé seulement aux étages, apparaît dans le pays d'Aix à partir du milieu du xv^e siècle. Ph. BERNARDI, *Métiers du bâtiment*, op. cit., p. 364.

168. AD BDR 2 G 1226 f° 4.

169. *Ibid.*, f° 15.

170. *Ibid.*, f° 15-15v°.

171. *Ibid.*, f° 45v° à 46v°.

172. *Ibid.*, f° 45-47.

173. *Ibid.*, f° 49-49v, 59. Lisser: aplanir à la truelle l'enduit de plâtre étendu sur les murs. P. BERNARDI, *Métiers du bâtiment...*, op. cit., p. 374.

Le château de Peyrolles

Peyrolles est acheté en 1211 à Gui de Cavaillon par Gui de Fos qui lègue cette seigneurie à son église¹⁷⁴. La première mention d'une demeure de l'archevêque dans ce village date du 19 mars 1337. Armand de Narcès qui réside *infra septa hospicii sui* dans ce lieu répond à une protestation élevée par les hommes de la Tour d'Aygues contre une ordonnance rendue après sa visite de leur église paroissiale¹⁷⁵. Le 2 novembre 1352 le clavaire de son successeur Arnaud Bernard fait procéder à des travaux dans cette demeure. Il demande à un fustier aixois, Pierre Fabrigoule, de découvrir deux pièces du logis de l'archevêque, la salle et la chambre qui lui est contiguë, et de réutiliser les bois de charpente qui seront en bon état pour faire le plancher et les cloisons de deux pièces situées au-dessus d'elles¹⁷⁶ dont la hauteur sera définie par le prélat ou par ses gens. Il le charge de doter l'édifice ainsi rehaussé d'une nouvelle toiture en bois faite « à la brignolesque », c'est-à-dire de couvrir la salle d'un toit à une pente et la chambre d'un toit à une ou deux pentes selon ce que décidera l'archevêque¹⁷⁷.

En 1379 Véran d'Esclapon note que l'archevêque possède à l'intérieur de ce village entouré d'un rempart et de fossés et dont les faubourgs ont été détruits et abandonnés, un *fortalicium in capite*¹⁷⁸. Compte tenu de la configuration du site, il ne peut s'agir du sommet, mais plutôt de l'entrée du village. Lors de l'inventaire établi au milieu du xv^e siècle le châtelain indique que l'archevêque a dans cette localité un château, un four, un moulin et un jardin¹⁷⁹. Ce château est une demeure fortifiée comme l'indique l'eschatocole d'un acte dressé en 1459 : *actum Petrolis ante portam fortalicii dicti castrj*¹⁸⁰.

Durant la guerre de l'Union d'Aix, l'archevêque Jean d'Agout s'y réfugie et y appelle des troupes au service du parti angevin. Peyrolles est en 1385 au nombre des places fortes tenues par le sénéchal de Beaucaire Enguerrand d'Eudin et sa garnison est soldée par Clément VII¹⁸¹. C'est *de castro nostro de*

174. AD BDR 1 G 1 f^o 87.

175. AD BDR 2 G 1220 f^o 22.

176. AD BDR 309 E 1 f^o 42 *postea de lignis ipsis fusterius faciet in dictis aula et camera unum solarium sive solum a plan fulhatum et bugatum ad mensuram solarium camere dicte archiepiscopi et de opere equivalenti in omnibus et per omnia.*

177. *Ibid.* *Necnon hujus duo solaria cum justa fiant coperiet de pastato seu parabit copertura de ligno ipso domino archiepiscopo ala brinholesca, videlicet aulam cum uno esgotto et cameram cum uno vel duobus esgotis.* J'ignore ce que peut être une toiture à la brinholesca. Le texte du contrat qui ne fait aucune mention de tuiles peut laisser penser à une toiture de bois, ce qui n'est pas exclu à Aix et dans ses environs à cette époque cf. Ph. BERNARDI, *Métiers de la construction...*, *op. cit.*, p. 312-3. A moins que la fourniture de tuiles ne fasse l'objet d'un autre contrat disparu.

178. AD BDR B 7 f^o 48.

179. AD BDR 1 G 105 f^o 64v-66.

180. AD BDR 302 E 230 f^o 6.

181. Louis DOUËT D'ARCQ, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, Paris, 1863 p. 69 (« Ce sont les forteresses conquises par guerre par monseigneur le sénéchal de

Peyrollis que Jean d'Agout écrit le 8 mai 1386 aux habitants de son autre place forte du Puy-Sainte-Réparate qui lui résistent.

En 1466 Olivier de Pennart lance une première campagne de travaux dans la salle que l'on munit de fenêtres à croisées garnies de toile cirée et dont un gipier fait le plafond ainsi que dans le *studium* où l'on place une cheminée et où l'on effectue plusieurs menus travaux de menuiserie. On aménage une « seconde chambre », des peyriers sont employés à tailler la fenêtre de la chapelle placée sous le vocable de saint Antoine et une autre équipe de peyriers « taillent, maçonnet et assoient » les marches de l'escalier à vis qui comprend une quarantaine de marches de pierre¹⁸². Une nouvelle phase de construction, beaucoup plus importante débute le 1^{er} mars 1471 lorsque le prélat fait marché avec Nicolas Guillelmi, peyrier, pour « faire la maison de Peyrolles », c'est-à-dire bâtir dans ce château une chapelle de la même longueur, largeur et hauteur que celle du palais archiépiscopal d'Aix, une salle de douze mètres de long prolongée par une cuisine de huit mètres de long et sept mètres de large, construire au dessus trois chambres, et mettre en place cinq cheminées de pierre de taille, huit fenêtres à croisée, ainsi que les portes nécessaires à cet ouvrage¹⁸³. Le 20 avril un nouveau marché est conclu avec le même artisan pour faire un escalier en pierres de taille pour monter à la salle haute en remplacement de l'escalier précédent en bois¹⁸⁴. Le château a donc deux salles, une au rez-de-chaussée que l'on finit d'aménager en 1466 et la nouvelle récemment bâtie à l'étage. Le 25 avril, un nouveau marché est conclu avec Nicolas pour bâtir un escalier donnant accès aux chambres hautes et pour voûter la cuisine¹⁸⁵. La construction de ces escaliers dure jusqu'en 1474 ou même 1475 comme en témoignent les sommes acquittées aux hommes qui ont transporté, depuis les carrières, des marches qui mesurent un peu moins de deux mètres de long. Deux maçons ont pris successivement le relais de Nicolas Guillelmi : Jean de Vaux et Raoulet Ronsan qui promet en décembre 1474 d'achever la vis de Peyrolles qui doit compter quarante marches¹⁸⁶. En 1472 deux fustiers sont chargés de mettre en place la charpente de cette « maison neuve »¹⁸⁷. La même année l'archevêque ordonne d'achever les travaux du portail en y plaçant une voûte d'ogives en même temps que l'on ouvrira deux fenêtres à croisée dans la chambre bâtie au-dessus de cette entrée, « la chambre haulte dudit portail.¹⁸⁸ » En décembre 1474 Raoulet Ronsan s'engage à « faire la galerie » et le 1^{er} août 1475 le clavaire se préoccupe de se procurer les pierres nécessaires à la clôture du « jardin que fait

Beucaire »). Selon Noël VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1893, t. II p. 98 la solde de ces troupes est payée par le pape.

182. 2 G 1226 f°3v°- 4v° et 18-18v.

183. *Ibid.*, f° 20.

184. *Ibid.*, f° 21.

185. *Ibid.*, f° 20v°-21.

186. *Ibid.*, f° 21v°, 24, 24v°, 54, 55v° et 61.

187. *Ibid.*, f° 20v°-21.

188. *Ibid.*, f° 22.

faire Monseigneur »¹⁸⁹. Il semble bien qu'à cette date l'essentiel de la transformation du château soit terminé et que l'on ne s'occupe plus que des abords comme l'amélioration de l'accès au cellier en creusant le rocher¹⁹⁰.

Olivier de Pennart a fait tous ces travaux pour le roi René, puisque, en 1475, il échange sa seigneurie sur ce village contre celles que le roi détient à Aups et Graveson¹⁹¹.

*

* *

Aix est un cas original dans le sud-est de la France. Nulle part ailleurs l'évêque n'a eu la même existence gyrovague dans sa cité, sauf, mais à un moindre degré, le titulaire du siège de Marseille. Dans un premier temps, jusque vers 1280, il occupe simultanément les deux résidences qu'il possède dans le bourg de la Prévôté et dans sa villa des Tours avant de privilégier cette dernière pourtant située à bonne distance de la cathédrale¹⁹². On ne peut avancer aucune explication satisfaisante de ce phénomène. Celle qui vient immédiatement à l'esprit et que l'on ne s'est pas privé d'avancer en imputant cet exode à la dévolution de la seigneurie sur le bourg Saint-Sauveur au prévôt et au chapitre canonial n'est pas très convaincante. En effet, longtemps après 1085, l'archevêque occupe encore le vieux palais roman et les grands prélats d'origine placentine liés au nouveau maître angevin du comté y ouvrent dans le troisième quart du XIII^e siècle un grand chantier de rénovation. Si, à la fin du XIII^e siècle, l'archevêque privilégie le palais des Tours et n'occupe qu'occasionnellement la *domus de crotis*, il ne faut pas chercher d'autre justification que celle qui est avancée en 1422 lors de l'acquisition de la prévôté: en dépit des travaux de rénovation de Visdomini « la demeure archiépiscopale d'Aix sise derrière l'église d'Aix n'est pas assez vaste et ne convient pas à l'état de l'archevêque et sa dignité archiépiscopale ne peut pas décemment s'en satisfaire », d'autant moins qu'avec le temps l'état de cette demeure abandonnée s'est dégradé. Lorsque la ville des Tours désertée par ses habitants devient une ville morte, l'archevêque se réinstalle, en 1390, dans le bourg Saint-Sauveur, mais la conjoncture économique ne lui permet pas de restaurer l'ancien palais des Tours et il doit se contenter de résidences provisoires durant plus d'un demi-siècle.

Thierry Pécout rappelle dans ce même volume l'idéal-type du palais épiscopal de la France méridionale qu'a proposé Yves Esquieu associant *turris et aula*¹⁹³ (à quoi il convient d'ajouter *curia*) soit les fonctions défensive,

189. *Ibid.*, f^o 28 et 61.

190. *Ibid.*, f^o 60v^o.

191. AD BDR B 694.

192. Comme le sont le palais de Roquebarbe à Marseille (cf. dans ce même volume l'article de Thierry PÉCOUT) et la demeure de l'évêque de Senez nettement plus à l'écart de l'agglomération (*Cathédrales de Provence, op. cit.*, p. 519)

193. Thierry PÉCOUT, art. cit., p. 373.

résidentielle et administrative. Le cas d'Aix présente quelques originalités. Le palais du bourg Saint-Sauveur ne prend que tardivement – et modestement – l'aspect d'une demeure fortifiée avec ce mur crénelé que seul fait connaître le plan de Belleforest. Le palais des Tours, ancienne forteresse des Fos, porte le nom de *fortalicium* jusqu'à sa disparition au XIV^e siècle, mais l'inventaire dressé à la mort d'Armand de Narcès ne révèle aucune pièce ni aucun détail qui lui confère la moindre allure militaire. Et les palais provisoires occupés par l'archevêque avant qu'il ne se réinstalle à demeure dans le palais du bourg ne se différencient que par leurs dimensions des logis que certains des suffragants du métropolitain, les évêques de Sisteron, Gap, Apt ou de Fréjus, possèdent dans ce quartier clérical¹⁹⁴. En revanche les châteaux implantés au cœur des seigneuries du prélat sont d'abord des tours avant de devenir des résidences secondaires de l'évêque et le siège de l'administration de son baile.

Le palais d'Aix et les châteaux des seigneuries de l'archevêque connaissent dans le même temps une profonde mutation qui rompt avec ce modèle. Elle est due principalement au prélat issu de l'entourage de la reine Jeanne de Laval, Olivier de Pennart. Ce dernier conduit un véritable programme cohérent de rénovation. Il mène de front les chantiers du Puy-Sainte-Réparate, de Jouques, de Peyrolles et de son palais d'Aix. Les travaux déjà réalisés sur un des sites doivent servir de modèle aux travaux similaires ailleurs. On le voit notamment pour les chapelles. Ces chantiers obéissent à la même chronologie : en 1464, en même temps qu'il fait refaire la salle de Peyrolles l'archevêque entreprend de transformer son « estude » et la chambre de parement de son palais d'Aix. En 1467, la même année où il fait exécuter de gros travaux de charpente à Jouques et Peyrolles, il dote le palais d'Aix d'un nouveau portail. Il opère ainsi une profonde transformation de ces châteaux qui apparente ces demeures à celles que René a fait bâtir ou rénover en Barrois et en Anjou mais qui s'inscrit surtout dans l'air du temps. Nulle part ailleurs en Provence les résidences épiscopales n'entrent aussi délibérément dans le temps de la Renaissance¹⁹⁵, sauf peut-être à Toulon sous l'épiscopat de Jean Huet, un autre fidèle du roi René¹⁹⁶.

Noël COULET

*
* *

194. AD BDR 2 G 1760 f° 76.

195. À Fréjus dont le palais a été minutieusement étudié par Elizabeth Sauze, « les remaniements effectués entre 1451 et 1461 » sont « modestes et plus proches de mesures d'entretien ». C'est seulement à partir du milieu du XVI^e siècle que l'archevêque italien Léon des Ursins « entreprit de le [= le palais] mettre au gout du jour. » Michel FIXOT dir, *Le groupe épiscopal de Fréjus*, Turnhout, 2006, p. 456.

196. *Cathédrales de Provence, op. cit.*, p. 474.

RÉSUMÉ

Aucun prélat méridional n'a connu la même existence gyrovague dans sa cité que l'archevêque d'Aix. Jusque vers 1260 il occupe en même temps les deux résidences qu'il possède dans le bourg Saint Sauveur et dans la ville des Tours, avant de privilégier cette dernière, une maison forte héritée des Fos située à bonne distance de la cathédrale. La destruction de la ville des Tours après le milieu du ^{xiv}^e siècle conduit le prélat à occuper successivement deux demeures provisoires dans le quartier de la cathédrale jusqu'à ce qu'il se réinstalle vers le milieu du ^{xv}^e siècle dans son ancien palais rénové. La transformation de ce bâtiment s'inscrit dans un programme inspiré par Olivier de Pennart qui concerne également les châteaux de Jouques, Peyrolles et du Puy-Sainte-Réparate, initialement des forteresses seigneuriales. Tandis que les châteaux de Puyricard, le Tholonet et Vauvenargues, détruits au ^{xiv}^e siècle disparaissent, de même que la forteresse des Tours, les résidences épiscopales qui subsistent entrent délibérément dans le temps de la Renaissance.

ABSTRACT

No other Meridional prelate has ever known such a wandering existence than the Archbishop of Aix. Until about 1260, he lived in two residences he owned: one was in the burg of Saint-Sauveur; the other, in the *ville des Tours*, was a fortified house he had inherited from the Fos family, which he eventually preferred, albeit at a fair distance from the cathedral. The destruction of the *ville des Tours* in the mid-fourteenth century forced the prelate to return to the cathedral quarter where he lived in two temporary residences until the middle of the next century when he relocated to his old, now renovated, palace. The building's transformation belongs to a program inspired by Olivier de Pennart that equally influenced the Jouques, Peyrolles, and Puy-Sainte-Réparate Castles, originally seigniorial fortresses. As the castles of Puyricard, le Tholonet, and Vauvenargues disappeared following their destruction in the fourteenth century along with the *ville des Tours*' fortress, the surviving episcopal residences were fully entering the Renaissance era.